N° 6403/A
12 AOUT 1981

Soixante-dixième année - N° 3581 — 14 chaabane 1401 (17 juin 1981).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 3 DH. — Numéro des années antérieures : 4,50 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	40 DH	70 DH	*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.*
Édition des débats de la Chambre des Représentants		60 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	40 DH	70 DH	
Édition de traduction officielle	35 DH	60 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. 650-24 — 650-25
651-79 et 654-13
C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE — Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Al Hoceima. — Institution d'une conservation de la propriété foncière.

Décret n° 2-81-363 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Al Hoceima (province d'Al Hoceima) et fixant son ressort 278

Benslimane. — Institution d'une conservation de la propriété foncière.

Décret n° 2-81-364 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Benslimane (province de Benslimane) et fixant son ressort 279

Casablanca. — Institution d'une troisième conservation de la propriété foncière.

Décret n° 2-81-365 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une troisième conservation de la propriété foncière à Casablanca dénommée « Casablanca 3 » et fixant son ressort 279

Khenifra. — Institution d'une conservation de la propriété foncière.

Décret n° 2-81-366 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Khenifra (province de Khenifra) et fixant son ressort 279

Ouarzazate. — Institution d'une conservation de la propriété foncière.

Décret n° 2-81-367 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Ouarzazate (province d'Ouarzazate) et fixant son ressort 280

Rommani (province de Khemissèt). — Institution d'une conservation de la propriété foncière.

Décret n° 2-81-368 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Rommani (province de Khemissèt) et fixant son ressort 280

Sidi-Kacem (province de Kenitra). — Institution d'une conservation de la propriété foncière.

Décret n° 2-81-369 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Sidi-Kacem (province de Kenitra) et fixant son ressort 280

Aéronautique civile. — Redevance de route.

Arrêté conjoint du ministre des transports et du ministre des finances n° 472-81 du 3 joumada II 1401 (8 avril 1981) modifiant l'arrêté n° 276-74 du 14 safar 1394 (9 mars 1974) fixant le taux unitaire et les modalités d'établissement de la redevance d'usage d'installations et services de navigation aérienne en route dite « redevance de route » 280

Fonds de garantie automobile. — Désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du gouvernement.

Arrêté du ministre des finances n° 437-81 du 30 joumada II 1401 (5 mai 1981) modifiant l'arrêté du ministre des finances n° 845-74 du 23 rejeb 1394 (13 août 1974) portant désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du gouvernement du fonds de garantie automobile 281

Conserves de sardines. — Garantie de l'Etat aux avances bancaires.

Arrêté du Premier ministre n° 3-268-81 du 20 rejeb 1401 (25 mai 1981) fixant pour la campagne 1981-1982 les conditions d'application du dahir n° 1-56-329 du 6 joumada II 1376 (8 janvier 1957) conférant la garantie de l'Etat aux avances bancaires consenties sur les conserves de sardines 281

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Sucre raffiné. — Prix et marges maxima à tous les échelons de la commercialisation.

Arrêté du Premier ministre n° 3-275-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix et les marges bénéficiaires maxima du sucre raffiné à tous les échelons de la commercialisation 281

Huiles alimentaires raffinées. — Prix et marges bénéficiaires à tous les stades de commercialisation.

Arrêté du Premier ministre n° 3-276-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix des huiles alimentaires raffinées et les marges bénéficiaires de cette denrée à tous les stades de commercialisation 282

Beurre d'importation en vrac. — Prix aux différents stades de la commercialisation.

Arrêté du Premier ministre n° 3-277-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix du beurre d'importation en vrac aux différents stades de la commercialisation. 283

Pain. — Prix de vente.

Arrêté du Premier ministre n° 3-278-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix de vente du pain 284

Minoterie industrielle à blés. — Prix limites de vente des produits.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 587-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix limites de vente des produits de la minoterie industrielle à blés 284

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation.

Dahirs n°s 1-81-262 et 1-81-263 du 3 joumada II 1401 (8 avril 1981) portant naturalisation marocaine 285

Décrets n°s 2-81-255, 2-81-256, 2-81-257, 2-81-258, 2-81-259, 2-81-260, 2-81-261, 2-81-262, 2-81-263, 2-81-264, 2-81-265, 2-81-273, 2-81-274 et 2-81-275 en date des 16 joumada II 1401 (21 avril 1981) et 17 joumada II 1401 (22 avril 1981) portant naturalisation marocaine .. 285

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du Premier ministre n° 3-257-81 du 10 rejeb 1401 (15 mai 1981) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade des administrateurs adjoints 286

AVIS ET COMMUNICATIONS

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Rabat pour l'année 1981 287

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Rabat pour l'année 1981 291

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Casablanca pour l'année 1981 291

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Casablanca pour l'année 1981 301

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Fès pour l'année 1981 301

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Fès pour l'année 1981 302

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Marrakech pour l'année 1981 303

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Marrakech pour l'année 1981 304

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Meknès pour l'année 1981 304

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Meknès pour l'année 1981 306

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Tanger pour l'année 1981 306

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Tanger pour l'année 1981 307

Tableau des experts agréés près la cour d'appel d'Agadir pour l'année 1981 308

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel d'Agadir pour l'année 1981 309

Tableau des experts agréés près la cour d'appel d'Oujda pour l'année 1981 309

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel d'Oujda pour l'année 1981 310

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Beni-Mellal pour l'année 1981 310

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Settat pour l'année 1981 311

TEXTES GÉNÉRAUX

Décret n° 2-81-363 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Al Hoceima (province d'Al Hoceima) et fixant son ressort.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du 21 rejeb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation foncière, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-75-388 du 8 chaabane 1397 (26 juillet 1977) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une conservation de la propriété foncière à Al Hoceima (province d'Al Hoceima) dont la date d'ouverture sera fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

ART. 2. — Le ressort de cette conservation foncière comprend la province d'Al Hoceima.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rejeb 1401 (28 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDELLATIF GHISSASSI.

Décret n° 2-81-364 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Benslimane (province de Benslimane) et fixant son ressort.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du 21 rejeb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation foncière, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-75-388 du 8 chaabane 1397 (26 juillet 1977) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une conservation de la propriété foncière à Benslimane (province de Benslimane) dont la date d'ouverture sera fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

ART. 2. — Le ressort de cette conservation foncière comprend la province de Benslimane.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rejeb 1401 (28 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDELLATIF GHISSASSI.

Décret n° 2-81-365 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une troisième conservation de la propriété foncière à Casablanca dénommée « Casablanca 3 » et fixant son ressort.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du 21 rejeb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation foncière, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-75-388 du 8 chaabane 1397 (26 juillet 1977) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une troisième conservation de la propriété foncière à Casablanca dénommée « Casablanca 3 », dont la date d'ouverture sera fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

ART. 2. — Le ressort de cette conservation foncière comprend les communes de Bouskoura, Dar Bouazza, Médiouna, Nouaceur, Ouled Salah, Aïn Harrouda et Tit Mellil ainsi que la municipalité de Mohammedia.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rejeb 1401 (28 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDELLATIF GHISSASSI.

Décret n° 2-81-366 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Khenifra (province de Khenifra) et fixant son ressort.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du 21 rejeb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation foncière, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-75-388 du 8 chaabane 1397 (26 juillet 1977) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une conservation de la propriété foncière à Khenifra (province de Khenifra) dont la date d'ouverture sera fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

ART. 2. — Le ressort de cette conservation foncière comprend la province de Khenifra.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rejeb 1401 (28 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDELLATIF GHISSASSI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-81-367 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Ouarzazate (province d'Ouarzazate) et fixant son ressort.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du 21 rejeb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation foncière, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-75-388 du 8 chaabane 1397 (26 juillet 1977) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une conservation de la propriété foncière à Ouarzazate (province d'Ouarzazate) dont la date d'ouverture sera fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

ART. 2. — Le ressort de cette conservation foncière comprend la province d'Ouarzazate.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rejeb 1401 (28 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDELLATIF GHISSASSI.

Décret n° 2-81-368 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Rommani (province de Khemissèt) et fixant son ressort.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du 21 rejeb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation foncière, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-75-388 du 8 chaabane 1397 (26 juillet 1977) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une conservation de la propriété foncière à Rommani (province de Khemissèt) dont la date d'ouverture sera fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

ART. 2. — Le ressort de cette conservation foncière comprend le cercle de Rommani.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rejeb 1401 (28 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDELLATIF GHISSASSI.

Décret n° 2-81-369 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Sidi-Kacem (province de Kenitra) et fixant son ressort.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du 21 rejeb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation foncière, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-75-388 du 8 chaabane 1397 (26 juillet 1977) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une conservation de la propriété foncière à Sidi-Kacem (province de Kenitra) dont la date d'ouverture sera fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

ART. 2. — Le ressort de cette conservation foncière comprend le cercle de Sidi-Kacem et le cercle de Sidi-Slimane.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rejeb 1401 (28 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDELLATIF GHISSASSI.

Arrêté conjoint du ministre des transports et du ministre des finances n° 472-81 du 3 joumada II 1401 (8 avril 1981) modifiant l'arrêté n° 276-74 du 14 safar 1394 (9 mars 1974) fixant le taux unitaire et les modalités d'établissement de la redevance d'usage d'installations et services de navigation aérienne en route dite « redevance de route ».

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté n° 276-74 du 14 safar 1394 (9 mars 1974) fixant le taux unitaire et les modalités d'établissement de la redevance d'usage d'installations et services de navigation aérienne en route dite « redevance de route »,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Le second alinéa de l'article 3 de l'arrêté n° 276-74 du 14 safar 1394 (9 mars 1974) susvisé est modifié comme suit :

« *Article 3 (deuxième alinéa).* —

« Le taux unitaire de la redevance est fixé à quinze (15) « dirhams. »

ART. 2. — Le directeur de l'air et le trésorier général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa publication au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 3 joumada II 1401 (8 avril 1981).

Le ministre des transports, MOHAND NACEUR.

Le ministre des finances, ABDELKAMEL RERHRHAYE.

Arrêté du ministre des finances n° 437-81 du 30 joumada II 1401 (5 mai 1981) modifiant l'arrêté du ministre des finances n° 845-74 du 23 rejeb 1394 (13 août 1974) portant désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du gouvernement du fonds de garantie automobile.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 845-74 du 23 rejeb 1394 (13 août 1974) portant désignation des membres du conseil d'administration du commissaire de gouvernement du fonds de garantie automobile, tel qu'il a été modifié ;

Sur proposition du ministre de la justice, des mutuelles agricoles, de la Caisse de dépôt et de gestion, de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances, du Royal automobile club et de la Fédération de transports routiers du Maroc,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté du ministre des finances n° 845-74 du 23 rejeb 1394 (13 août 1974) susvisé est abrogé et remplacé ainsi qu'il suit :

« *Article premier* . — Sont désignés en qualité de membres « du conseil d'administration du « fonds de garantie automo- « bile » :

« 1° au titre de représentant du ministère de la justice : « M. Benkhadra Ali, sous-directeur des affaires criminelles ;

« 2° au titre de représentant de la Caisse de dépôt et de « gestion : M. Iraqui Youssef ;

« 3° au titre de représentant des sociétés d'assurances « mutuelles agricoles : M. Krafes Ahmed ;

« 4° au titre de représentants des autres sociétés et orga- « nismes d'assurances : MM. Azmi Said, Baudoin Paul, Bengel- « loun Mohamed, Bennani M'Hamed ben Jilali, Bennani Omar, « Cherkaoui Mohamed, El Zizi Mohamed, Kettani Hamza et « Tahiri Messaoud ;

« 5° au titre de représentant de Royal automobile club : « M. M'jid Mohamed ;

« 6° au titre de représentant de la Fédération nationale de « transports routiers du Maroc : M. Mouahhidi Hadj Mekki. »

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 30 joumada II 1401 (5 mai 1981).

Pour le ministre des finances,
Le secrétaire général,
HASSAN LUKASCH.

Arrêté du Premier ministre n° 3-268-81 du 20 rejeb 1401 (25 mai 1981) fixant pour la campagne 1981-1982 les conditions d'application du dahir n° 1-56-329 du 6 joumada II 1376 (8 janvier 1957) conférant la garantie de l'Etat aux avances bancaires consenties sur les conserves de sardines.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 12 joumada II 1370 (20 mars 1951) réglementant le nantissement de certains produits et matières, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-56-329 du 6 joumada II 1376 (8 janvier 1957) conférant la garantie partielle de l'Etat aux avances bancaires consenties sur les conserves de sardines ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 12 juin 1957 fixant les conditions d'application du dahir susvisé n° 1-56-329 du 6 joumada II 1376 (8 janvier 1957) ;

Sur proposition du ministre des finances et après avis du ministre du commerce et de l'industrie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Pour bénéficier de la garantie prévue par le dahir susvisé n° 1-56-329 du 6 joumada II 1376 (8 janvier 1957) les avances consenties par les établissements de crédit sur les conserves de sardines destinées à l'exportation sur tout pays ne devront pas excéder par caisse donnée en gage :

— pour les sardines ordinaires ..... 75 DH ;

— pour les sardines sans peau et sans arêtes .... 90 DH.

Le taux d'intérêt des avances est fixé à 7 % l'an.

ART. 2. — Le nombre de caisses pouvant bénéficier de ces dispositions est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000) étant précisé que, dans la limite des quotas qui leur sont imposés, les exportateurs ont à tout moment la faculté de remplacer les caisses exportées par de nouvelles caisses.

ART. 3. — Ces dispositions sont valables pour la campagne débutant le 1er avril 1981 et se terminant le 31 mars 1982.

ART. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 20 rejeb 1401 (25 mai 1981).

MAATI BOUABID.

Arrêté du Premier ministre n° 3-275-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix et les marges bénéficiaires maxima du sucre raffiné à tous les échelons de la commercialisation.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandises, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 2-71-580 du 5 kaada 1391 (23 décembre 1971) pris pour l'application de la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de vente des produits et marchandises, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Vu le dahir n° 1-63-214 du 17 rebia II 1383 (7 septembre 1963) instituant un Office national du thé et du sucre, tel qu'il à été modifié ou complété ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 4 chaabane 1401 (7 juin 1981), les prix de vente maxima du sucre raffiné sortie usine, sont fixés ainsi qu'il suit :

PRESENTATION	PRIX au quintal	CONDITIONNEMENT
	(en DH)	
Pains de 2 kilos	330,75	Habillés sous papier en sacs ou caisses carton emballage perdus.
Concassés de pains nus et pains de 2 kilos nus	328,75	En sacs, ou caisses carton, emballage perdus.
Coupés	330,75	En boîtes carton d'un kilo mises en fardeau de 5 kilos sous papier.
Granulés en poudre titrant au moins 99° 5	264,00	En sacs perdus de 50 kgs.
Granulé en poudre ..	274,00	Présenté en sachet de 1 kg plastique.
Granulé en poudre ..	270,00	Présenté en sachet de 2 kgs plastique.

Les prix figurant sur le tableau ci-dessus résultent d'une péréquation entre les prix de tous les sucres importés ou produits localement.

Les opérations de péréquation sont effectuées par la caisse de compensation en application de la réglementation prévue en la matière.

ART. 2. — Les marges maxima sur la vente du sucre sont fixées ainsi qu'il suit :

	SUCRE EN PAINS concassés ou coupés	SUCRE GRANULE
Grossistes	0,040 DH/Kg	0,030 DH/Kg
Détaillants	0,10 DH/Kg	0,10 DH/Kg

Les prix constitués par le tarif sortie usine augmentés des marges bénéficiaires prévues au présent article, ne peuvent être majorés que des frais suivants :

— transport de centre à centre calculé sur la base du tarif le plus économique (voies maritime, ferroviaire ou routière) ou sur la base d'un tarif moyen approuvé par le ministre du commerce et de l'industrie ;

— transport de place à place dans le cas où les autorités locales estimeront indispensable d'en tenir compte.

ART. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent celles de l'arrêté du Premier ministre n° 3-263-81 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) fixant les prix et les marges bénéficiaires maxima du sucre raffiné à tous les échelons de la commercialisation.

Rabat, le 3 chaabane 1401 (6 juin 1981).

MAATI BOUABID.

Arrêté du Premier ministre n° 3-276-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix des huiles alimentaires raffinées et les marges bénéficiaires de cette denrée à tous les stades de commercialisation.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir portant loi n° 1-74-405 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) réorganisant la caisse de compensation ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les prix de vente, toutes taxes comprises, des huiles alimentaires raffinées et les marges bénéficiaires à tous les stades de la commercialisation sont fixé ainsi qu'il suit :

a - *Huile vrac toutes taxes comprises*

PRIX SORTIE USINE DH/T	MARGE GROSSISTE DH/litre	MARGE DETAILLANT DH/litre	PRIX A LA CONSOMMATION DH/litre
4.500,00	0,08	0,15	4,35

b - *Huile conditionnée*

CONDITIONNEMENT	PRIX DEPART USINE	MARGE GROSSISTE	MARGE DETAILLANT	PRIX à la consommation
	(En DH)	(En DH)	(En DH)	(En DH)
Bouteille ½ litre PVC	2,345	0,035	0,07	2,45
Bouteille 1 litre PVC en polyéthylène	4,40	0,07	0,13	4,60
Bouteille 1 litre verre consignée	4,25	0,07	0,13	4,45
Bouteille 1 litre verre perdu	4,65	0,07	0,13	4,85
Bidon 2 litres	8,75	0,14	0,26	9,15
Bidon 3 litres	13,15	0,21	0,39	13,75
Bidon 5 litres	22,00	0,35	0,65	23,00

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les prix figurant sur le tableau ci-dessus résultent d'une péréquation entre les prix de toutes les huiles importées ou produites localement.

Les opérations de péréquation sont effectuées par la caisse de compensation en application de la réglementation prévue en la matière.

ART. 2. — Les prix constitués par le tarif sortie usine augmentés des marges bénéficiaires prévues au présent arrêté, ne peuvent être majorés que des frais suivants :

— transport de centre à centre calculé sur la base du tarif le plus économique (voies maritime, ferroviaire ou routière) ou sur la base d'un tarif moyen approuvé par le ministre du commerce et de l'industrie ;

— transport de place à place dans le cas où les autorités locales estimeront indispensable d'en tenir compte.

ART. 3. — Les dispositions du présent arrêté qui prennent effet à compter du 4 chaabane 1401 (7 juin 1981) abrogent les dispositions antérieures relatives au même objet, notamment celle de l'arrêté du Premier ministre n° 3-265-81 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) fixant les prix et les marges bénéficiaires des huiles alimentaires raffinées à tous les stades de la commercialisation.

ART. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 3 chaabane 1401 (6 juin 1981).

MAATI BOUABID.

Arrêté du Premier ministre n° 3-277-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix du beurre d'importation en vrac aux différents stades de la commercialisation.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 008-71 du 12 octobre 1971 sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandiss ;

Vu le décret n° 2-71-580 du 23 décembre 1971 pris pour l'application de la loi n° 008-71 du 12 octobre 1971 sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandises ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Sur proposition du ministre du commerce et de l'industrie ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le prix du beurre d'importation, en vrac, sont fixés aux différents stades de la commercialisation ainsi qu'il suit :

1° Pour Casablanca :

Marge de l'importateur-grossiste	0,40 DH/kg.
Prix de cession de l'importateur-grossiste aux détaillants	12,15 DH/kg.
Marge du détaillant	0,85 DH/kg.
Prix de vente au détail	13,00 DH/kg.

2° Pour les régions autre que Casablanca :

Marge de l'importateur	0,40 DH/kg.
Prix de cession de l'importateur au grossiste	12,15 DH/kg.
Marge du grossiste	0,15 DH/kg.

Prix de cession du grossiste au détaillants, frais d'approche compris, dans chacune des zones suivantes :

1re zone :	
Rabat-Salé, El-Jadida, Settat, Benslimane, Kenitra, Khouribga, Khemissèt	12,48 DH/kg.
2e zone :	
Azilal, Khenifra, Meknès, Ifrane, Fès, Chaouèn, Safi, Beni-Mellal, Marrakech, Tanger, Tétouan, Essaouira, Taza, El-Kelâa-des-Srarhna, Taounate, Boulemane	12,53 DH/kg.
3e zone :	
Nador, Agadir, Oujda, Al Hoceima, Ouarzazate, Errachidia, Figuig, Tiznit	12,58 DH/kg.
4e zone	
Guelmime, Tata, Tan-Tan, Es-Semara, Boujdour, Laâyoune, Oued-Ed-Dahab : Ed-Dakhla	12,63 DH/kg

Prix de vente au détail :

1re zone	13,35 DH/kg.
2e zone	13,40 DH/gk.
3e zone	13,45 DH/kg.
4e zone	13,50 DH/kg.

ART. 2. — Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 4 chaabane 1401 (7 juin 1981), abroge toutes dispositions contraires, notamment à celles de l'arrêté du Premier ministre n° 3-266-81 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) fixant les prix du beurre d'importation en vrac aux différents stades de la commercialisation.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 3 chaabane 1401 (6 juin 1981).

MAATI BOUABID.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du Premier ministre n° 3-278-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix de vente du pain.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-74-614 du 2 moharrem 1395 (15 janvier 1975) établissant les dénominations de vente des types de pain fabriqués par les boulangers panifiant suivant le mode de panification européenne ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les prix des types de pain désignés ci-après, mis en vente par les boulangers panifiant suivant le mode de panification européenne sont fixés ainsi qu'il suit :

I. — PAINS FABRIQUÉS
AVEC DE LA FARINE NATIONALE DE BLÉ TENDRE

1° *Pain de 800 grammes* :

Type dit « bordelais » ..... 0,80 DH la pièce.

2° *Pain de fantaisie* :

a) Type « avion » ou « flute » de 500 grammes ..... 0,70 DH la pièce ;

b) Type « petite flute » ou « baguette » de 250 grammes ..... 0,50 DH la pièce ;

c) Petit pain de 100 grammes ..... 0,25 DH la pièce.

Les pains de 800 grammes dans la forme de pain rond ou de couronne ..... 0,80 DH la pièce.

De même les pains de fantaisie mis en vente à la demande du consommateur sous des formes différentes à celles précitées ci-dessus, doivent respecter les poids et les prix fixés ci-dessus :

II. — PAINS FABRIQUÉS
AVEC DE LA FARINE DE LUXE DE BLÉ TENDRE
(Toutes les fabrications dénommées « viennoiserie » ou « parisien »)

a) Pain type « avion » ou « couronne » ou « pain rond » de 400 grammes .. 0,80 DH la pièce ;

b) Pain type « baguette » ou « couronne » ou « pain rond » de 200 grammes ..... 0,60 DH la pièce ;

c) Petit pain de 50 grammes ..... 0,20 DH la pièce.

ART. 2. — Les prix indiqués à l'article premier s'entendent pour la vente en boulangerie ou dans les dépôts directs.

ART. 3. — Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 4 chaabane 1401 (7 juin 1981), sera publié au *Bulletin officiel* et affiché dans les boulangeries exploitées par les boulangers visés à l'article premier. Il abroge les dispositions de l'arrêté du Premier ministre n° 3-264-81 du 21 rejeb 1401 (26 mai 1981)

Rabat, le 3 chaabane 1401 (6 juin 1981).

MAATI BOUABID.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 587-81 du 3 chaabane 1401 (6 juin 1981) fixant les prix limites de vente des produits de la minoterie industrielle à blés.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-73-335 du 25 chaabane 1393 (24 septembre 1973) relatif à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-72-369 du 1er joumada I 1392 (13 juin 1972) portant délégation de pouvoirs au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les prix de vente des produits de la minoterie industrielle à blés, marchandise prise nue minoterie, sont fixés ainsi qu'il suit :

a) *Produits de blé tendre* :

Farine nationale de blé tendre, types « boulangerie » et « commerce » (extraction PS+1) .. 112,00 DH le quintal.

Farine de luxe (extraction PS—9) ..... 150,00 DH le quintal T.T.C.

b) *Produits de blé dur* :

Farine nationale de blé dur (extraction PS+2) ..... 131,00 DH le quintal.

Semoule courante (extraction PS—13) ..... 145,00 DH le quintal.

ART. 2. — Les prix de vente de ces produits, au niveau des grossistes, sont fixés ainsi qu'il suit :

a) *Produits de blé tendre* :

Farine nationale de blé tendre, types « boulangerie » et « commerce » (extraction PS+1) .. 114,50 DH le quintal.

Farine de luxe (extraction PS—9) ..... 153,75 DH le quintal.

b) *Produits de blé dur* :

Farine nationale de blé dur (extraction PS+2) ..... 133,50 DH le quintal.

Semoule courante (extraction PS—13) ..... 148,50 DH le quintal.

ART. 3. — Les prix de vente de ces produits à la consommation sont fixés ainsi qu'il suit :

a) *Produits de blé tendre* :

Farine nationale de blé tendre, types « boulangerie » et « commerce » (extraction PS+1) .. 120,00 DH le quintal.

Farine de luxe (extraction PS—9) ..... 160,00 DH le quintal.

b) *Produits de blé dur* :

Farine nationale de blé dur (extraction PS+2) ..... 140,00 DH le quintal.

Semoule courante (extraction PS—13) ..... 155,00 DH le quintal.

ART. 4. — Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 4 chaabane 1401 (7 juin 1981), sera publié au *Bulletin officiel*.

Il abroge les dispositions de l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 530-81 du 22 rejeb 1401 (26 mai 1981).

Rabat, le 3 chaabane 1401 (6 juin 1981).

ABDELLATIF GHISSASSI.

Le Premier ministre,

MAATI BOUABID.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation marocaine.

Par dahirs du 3 joumada II 1401 (8 avril 1981) sont naturalisés marocains à tite exceptionnel les étrangers dont les noms suivent :

Mme Parvindokht Farmanfarmaian, née le 14 juin 1936 à Teheran.

Mme Parvindokht Farmanfarmaian est relevée des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-81-262.)

M. Cyrus Farmanfarmaian, né le 6 mai 1929 à Teheran et ses enfants mineurs et non mariés :

Arash Farmanfarmaian, né le 15 avril 1963 à Teheran ;

Ardavan Farmanfarmaian, né le 27 mai 1964 à Teheran ;

Katayoun Farmanfarmaian, née le 7 novembre 1966 à Teheran.

M. Cyrus Farmanfarmaian est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-81-263.)

* * *

Par décrets en date du 16 joumada II 1401 (21 avril 1981) et du 17 joumada II 1401 (22 avril 1981) sont naturalisés marocains les étrangers dont les noms suivent :

M. Vida Mihali (Salem Alexandre), né le 28 avril 1931 à Tiszaföldvar, Hongrie et ses enfants mineurs et non mariés :

Vida Fanida, née le 12 août 1964 à Rabat ;

Vida Maryema, née le 10 juin 1967 à Rabat ;

Vida Nor-Eddine, né le 27 mars 1973 à Rabat ;

Vida Rachid, né le 1er décembre 1976 à Rabat,

qui porteront désormais les noms suivants :

Errahaly Salem, Errahaly Farida, Errahaly Maryema, Errahaly Nor-Eddine et Errahaly Rachid.

(Décret n° 2-81-255.)

M. Omrane Aziz, né en 1939 à Syrie et son enfant mineur et non marié :

Omrane Badr, né le 14 janvier 1979 à Rabat.

(Décret n° 2-81-256.)

M. Tak-Tak Hafid, né le 12 décembre 1933 à Casablanca, Maroc et ses filles mineures et non mariées :

Tak-Tak Kawtar, née le 22 décembre 1974 à Casablanca, Maroc ;

Tak-Tak Lilia, née le 9 juillet 1977 à Casablanca, Maroc.

(Décret n° 2-81-257.)

M. Mohamed Abbès Noureddine, né le 15 janvier 1938 à Kherbat Salem, Liban et ses enfants mineurs et non mariés :

Hicham Mohamed Noureddine, né le 30 mai 1972 à Rabat ;

Khalid Mohamed Noureddine, né le 9 novembre 1974 à Rabat ;

Ziad Mohamed Noureddine, né le 2 février 1977 à Salé.

(Décret n° 2-81-258.)

M. Fakreddine Ahmed ben Salah, né le 23 mai 1948 à Marrakech.

(Décret n° 2-81-259.)

M. Moncef Ahmed Djaïdi né le 19 novembre 1949 à Casablanca et ses enfants mineurs et non mariés :

Zineb Djaïdi, née le 13 juin 1976 à Casablanca, Maroc ;

Mohssine Djaïdi, né le 25 janvier 1980 à Casablanca, Maroc ;

Majid Djaïdi, né le 11 janvier 1981 à Casablanca, Maroc ;

Asmaâ Djaïdi, née le 11 janvier 1981 à Casablanca, Maroc ;

(Décret n° 2-81-260.)

M. Mustapha Amara, né le 7 août 1949 à Casablanca et son enfant mineur et non marié :

Rabie Amara, né le 14 mars 1979 à Casablanca.

(Décret n° 2-81-261.)

M. Mohamed Noureddine Tatari, né en 1937 à Alep, Syrie et son enfant mineur et non marié :

Yasser Tatari, né le 26 février 1961 au Caire.

(Décret n° 2-81-262.)

M. Abdel-Muniem Tatari, né en 1944 à Alep, Syrie et ses enfants mineurs et non mariés :

Alia Gul Tatari, née le 22 mai 1966 à Istambol, Turquie ;

Najib Tatari, né le 11 novembre 1968 à Casablanca, Maroc ;

Manal Tatari, née le 18 mai 1973 à Casablanca, Maroc ;

Mohamed Jihad Tatari, né le 4 septembre 1976 à Casablanca, Maroc ;

Mohamed Fadi Tatari, né le 20 novembre 1978 à Tanger, Maroc.

(Décret n° 2-81-263.)

M. Abdelmouti Tatari, né en 1941 à Alep, Syrie et ses enfants mineurs et non mariés :

Ahmed Maher Tatari, né le 28 décembre 1973 à Casablanca, Maroc ;

Aleyia Tatari, née le 23 septembre 1975 à Istambol, Turquie.

(Décret n° 2-81-264.)

M. Mohamed Moundir Tatari, né en 1951 à Alep, Syrie et ses enfants mineurs et non mariés :

Mahmoud Tatari, né le 18 octobre 1975 à Tanger ;

Sana Tatari, née le 19 mars 1977 à Tanger ;

Hala Tatari, née le 1er septembre 1980 à Tanger.

(Décret n° 2-81-265.)

Mlle Marie Jeanne Fumasoli, née le 20 février 1952 à Fès qui portera désormais le nom suivant : Fatiha Makhloufi.

(Décret n° 2-81-273.)

M. Belaouadia Mohamed, né le 26 mai 1926 à Machra-bel-Ksiri et sa fille mineure et non mariée :

Belaouadia Dounia, née le 1er avril 1969 à Kenitra, Maroc.

(Décret n° 2-81-274.)

M. Bernard Michel Bichara, né le 18 juin 1949 à Taroudannt, Maroc, qui portera désormais le nom suivant : Hicham Bichara.

(Décret n° 2-81-275.)

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du Premier ministre n° 3-257-81 du 10 rejeb 1401 (15 mai 1981) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade des administrateurs adjoints.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-62-345 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) portant statut particulier des cadres d'administration centrale et du personnel commun aux administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par le décret n° 2-80-675 du 28 safar 1401 (5 janvier 1981) ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (27 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'administrateur adjoint est ouvert aux rédacteurs principaux comptant 4 ans de services effectifs en cette qualité.

ART. 2. — L'examen comporte les épreuves suivantes :

1° Un sujet relatif aux différents aspects économiques et sociaux du Maroc (durée : 3 heures ; coefficient : 3) ;

2° Un sujet portant sur le droit administratif marocain (durée : 3 heures ; coefficient : 3) ;

3° Un sujet portant sur les finances publiques (durée : 3 heures ; coefficient : 3) ;

4° Rédaction d'un rapport ou d'une note portant sur la législation et la réglementation régissant l'administration qui organise l'examen (durée : 2 heures ; coefficient : 2) ;

5° Épreuve orale portant sur l'étude et le commentaire d'un texte (durée 30 minutes ; coefficient : 2).

Les épreuves peuvent avoir lieu en arabe, français ou espagnol au choix des candidats.

ART. 3. — Chaque épreuve est notée de 0 à 20 ; toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Aux notes obtenues s'ajoute une note chiffrée de 0 à 20 exprimant la valeur professionnelle du fonctionnaire (coefficient : 1).

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent entrent seuls en ligne de compte pour le classement définitif à l'examen, les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves et la note professionnelle.

ART. 4. — Le jury de l'examen et la commission de surveillance comprennent chacun trois membres, au moins, dont un président, désignés par décision du chef de l'administration intéressé.

ART. 5. — L'examen est ouvert et organisé dans chaque département par arrêté du chef de l'administration intéressé.

Rabat, le 10 rejeb 1401 (15 mai 1981).

MAATI BOUABID.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

AVIS ET COMMUNICATIONS

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Rabat, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Rabat.	M. El Aoufir Larbi	13, zankat Abou-Faris-Al-Marini, Rabat, B.P. 383, T. 318-97.
	Affaires immobilières.	
Rabat.	MM. Chamotte Jacques	114, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat, T. 233-46.
id.	Messaoudi Moulay Larbi	4, rue Mamounia, Rabat, T. 330-64.
id.	Boubia Ahmed	19, rue du Caire, Kenitra.
id.	Maâninou Abdellatif	6, passage Hamane-El-Fetouaki, lotissement n° 24, Kenitra.
id.	Belghiti Rachid	6, rue Lecaimden, Agdal, Rabat, T. 722-73.
id.	Raouf Larbi	Boulevard Echamal, station Total, Souk-el-Arbaâ-du-Rharb.
id.	Maârouf Mohamed	Groupe El Manar, immeuble D, n° 3, avenue Hassan-II, T. 311-00, Rabat.
id.	Bezzaz Abdelghani	Boulevard El Massira El Khadra, villa Saâde, maison El Amraoui, Bettana, Salé.
id.	El Azouzi Mohamed	24, avenue de Fès, Salé.
id.	Sefiani Mohamed	30, rue El-Cadi-Ayad, Rabat.
	Affaires maritimes.	
Rabat.	MM. Lahrech Younès	47, avenue Hassan-II, T. 244-51, Rabat.
id.	Kanouni Driss	28, avenue Moulay-Hassan, Rabat, T. 239-87.
	Agriculture et agronomie.	
Rabat.	MM. El Hayani Moïse	13, avenue Trablesse, Rabat, T. 349-79.
id.	Alaoui Fdili Abderrahim	8, rue du Portou, Agdal, Rabat, T. 311-20.
id.	Abbadi Hassan	Km. 1, route de Sidi-Yahia-des-Zaërs, Temara.
id.	Cherkaoui Mohamed	Boulevard de la Résistance, immeuble 119, n° 10, Rabat.
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Rabat.	MM. Amzal Abderrahmen	40, boulevard El-Alaouiyine, Rabat, T. 232-52.
id.	Menjili Abdesslam	58, rue Tansift, Rabat, T. 719-80.
id.	Lebady Mohamed	8, rue Senel, Rabat.
	B. — *Génie civil.*	
Rabat.	M. Lahrichi Abdelali	Boulevard El-Alaouiyine, n° 14, appartement n° 2, Rabat, T. 329-57.
	C. — *Génie sanitaire.*	
Rabat.	MM. Regragui Mohamed	95, cité C.I.I., Aviation, Rabat, T. 507-01.
id.	Lahrichi Abdelali	Boulevard El-Alaouiyine, n° 14, appartement n° 2, Rabat, T. 329-57.
	D. — *Travaux publics et hydraulique.*	
Rabat.	MM. Kaboul Ahmed	15, rue de Nîmes, Rabat, T. 344-01.
id.	Seffar Abdelhak	14, avenue d'Alger, Rabat.
id.	Averame Jean	122, rue Moulay-Abdellah, Kenitra, T. 38-79.
id.	Belghiti Driss	40, rue du 16-Novembre, Rabat, T. 722-73.
id.	Chamotte Jacques	114, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat, T. 233-46.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Rabat.	MM. Laâz Moulay Driss	L'état-major général des F.A.R., Rabat.
id.	Boujemaâ Mohamed Soussi	40, boulevard El-Alaouiyine, Rabat, T. 359-10.
id.	Laouija Mohamed	7 *bis*, rue de Tanger, Rabat, T. 634-19.
id.	Calvez Jean	Rue Reine-Elizabeth, immeuble Tout, Kenitra, T. 37-31.
id.	Larguet Belaïd	5, rue Anouel, Kenitra, T. 302-27.
id.	Simone Amar	6, avenue Moulay-Youssef, Rabat, T. 323-08.
id.	Leoub Abdellah	64, rue Oqba, Agdal, Rabat, T. 258-76.
id.	El Aribi Brahim	1, rue El-Yamama, Rabat, T. 302-27.
id.	Bouzaïdi Mohamed	28, boulevard Moulay-Ismaïl, immeuble Henri-Popp, n° 523, Rabat.
id.	Meliji Bouchaïb	204, avenue Mohammed-V, Kenitra.
id.	Raouf Taïb	93, avenue de la Résistance, n° 23, Rabat.
id.	Chergui Ali	10, boulevard des F.A.R., Salé.
id.	Chokri El Mekki	45, rue Salah-Eddine, Kenitra.
id.	Ziami Mohamed	Logements militaires, 1re base, Salé, n° 71
id.	Sbihi Benaissa	140, rue du Tah, Bettana, Salé.
id.	Touil Larbi	Bloc G5, n° 400, Amal 1, Yacoub-El-Mansour, Rabat.
	B. — *Carrosserie.*	
Rabat.	MM. Laâz Moulay Idriss	L'état-major général des F.A.R., Rabat.
id.	Laouija Mohamed	7 *bis*, rue de Tanger, Rabat, T. 634-19.
id.	Boujemaâ Mohamed Soussi	40, boulevard El-Alaouiyine, Rabat, T. 359-10.
id.	El Aribi Brahim	1, rue El-Yamama, Rabat, T. 302-27.
id.	Bouzaïdi Mohamed	28, boulevard Moulay-Ismaïl, immeuble Henri-Popp, n° 523, Rabat.
id.	Imani Abderrahmane	Hay Essaâda, lotissement C.G.I., n° 38, Aviation, Rabat.
id.	Chokri El Mekki	45, rue Salah-Eddine, Kenitra.
id.	Sbihi Benaissa	140, rue du Tah, Bettana, Salé.
id.	Touil Larbi	Bloc G5, n° 400, Amal 1, Yacoub-El-Mansour, Rabat.
id.	Chergui Ali	10, boulevard de l'Armée-Royale, Salé.
	Beaux-arts (décoration, ameublements, antiquité, œuvres d'art).	
Rabat.	M. Benjani Karim	4, rue Zahla, Rabat, T. 252-70.
	Comptabilité.	
Rabat.	MM. Debbi Mohamed	3, passage Ouled-Bouziri, Rabat.
id.	Serezo Élie	12, avenue du Prince-Moulay-Abdellah, Rabat, T. 260-97.
id.	Daoud Abdelhak	11, rue El-Brouj, Rabat.
id.	Khordale Ahmed	29, boulevard El-Alaouiyine, n° 1, Rabat.
id.	El Aoufir Larbi	43, rue Abou-Faris-Al-Marini, Rabat, B.P. 383, T. 318-57.
id.	El Jadidi Rachid	8, rue El Jabli, avenue Allal-ben-Abdallah, Rabat.
id.	Callois Maurice	9 et 11, rue de Oued-Sebou, Kenitra, T. 35-11.
id.	Mme Messoak Nadia	179, avenue John-Kennedy, Rabat, T. 518-73.
id.	MM. Tounsi Mohamed Rachid	6, rue Kabès, Rabat, T. 239-00.
id.	Zinoune Ahmed	Rue Oujda, immeuble 4 *bis*, appartement 12, Rabat.
id.	Senhaji Abdelhamid	15, boulevard Hassan-II, Rabat, T. 250-64.
id.	Ben Moussa Azzeddine	14, rue Abou-Faris-Al-Marini, Rabat, T. 340-80.
id.	Anas Tihami El Ouazzani	55, avenue Sidi-Fatah, Rabat.
id.	El Hafi El Mekki	Rue Beyrouth, immeuble du Habous, Rabat, T. 232-97.
id.	Sebti Rachid	38, rue Abdelmoumen, bureau n° 8, Rabat.
id.	Rabbi Mostafa	Rue El-Madina, immeuble 9, n° 9, Rabat.
id.	Rhandouri Bouchaïb	Rue Oued-Ziz, n° 74, Agdal, Rabat.
id.	Alami Aroussi Omar	10, boulevard El-Alaouiyine, appartement 12, cité Hassan, Rabat.
id.	Bouazzaoui Saïd	Villa n° 31, lotissement « Essaâda », Aviation, Rabat.
id.	Abaâssi Hmida	3, rue Ksar-Essouq, appartement n° 8, Rabat.
id.	Ben Setti Moha	32, rue El-Morabitine, Rabat.
id.	El Omari Abdelhamid	1, rue Istamboul, Océan, Rabat.
id.	Tahraoui Ahmed	2, rue El-Marj, appartement 7, Rabat.
id.	Benrhelem Mohamed	24, rue Setta, cité Aviation, Rabat.
id.	Cherkaoui Deqaqi Sidi Mohamed	14, rue de New-York, Rabat.
id.	Alaoui Abdellaoui Ali	7 *bis*, rue de Tadla, Rabat.
id.	Stoti Miloud	Rue Henri-Denan, n° 7, Rabat.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	Écriture, vérification	
Rabat.	MM. Messaoudi Moulay Larbi	4, rue El-Mamounia, Rabat, T. 330-54.
id.	Zriouhi Houcine	11, rue Benzerte, immeuble n° 2, Rabat, T. 602-77.
id.	Abid Brahim	319, avenue Hassan-II, Rabat.
id.	Majbar Mohamed	319, avenue Hassan-II, Rabat.
id.	Seghir Abdelmoumen	103, bloc A, rue n° 6, Tabriket, Salé.
id.	Fatmi Britel	8, rue Ibn-Zidane, Rabat.
	Électricité.	
Rabat.	M. Seffar Abdelhak	14, avenue d'Alger, Rabat.
	Équipement technique hôtelier.	
Rabat.	M. Bouitane M'Barek	22 *bis*, rue de Savoie, Agdal, Rabat
	Géométrie et topographie.	
Rabat.	MM. Hassan El Kettani	28, rue Moulay-Rachid, Rabat, T. 254-18.
id.	El Aoufir Mohamed	9, rue Abou-Hanifa, Rabat, T. 702-75.
id.	Moussa Mohamed	9, rue El-Madina, Rabat, T. 260-25 et 513-87.
id.	El Alaoui Kamali Mohamed	4, rue Tabaria, Rabat, T. 241-44.
id.	Hakam Abdelmjid	Rue El-Cadi-Belagnaoui, Souissi, Rabat, T. 531-52.
id.	Belbachir Abdellatif	Rue El-Cadi-Belagnaoui, lotissement « Amel », Souissi, Rabat, T. 233-51.
id.	Riouch Lahcen	5, rue El-Jadida, Rabat.
id.	Benabdellah Abdelmalek	4, rue Kerbala, Rabat.
	Métreurs - vérificateurs.	
Rabat.	MM. Azenkot Albert	38, boulevard El-Alaouiyine, Rabat, T. 268-37.
id.	Chamotte Jacques	114, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat, T. 233-46.
id.	Filali M'Hamed	31, rue Om-Rabia, Rabat, T. 706-95.
	Mécanique générale.	
Rabat.	MM. Bouabid Mohamed	7, rue Gabriel, Rabat, T. 338-59 et 529-13.
id.	Kanouni Driss	28, avenue Moulay-Hassan, Rabat, T. 239-87.
id.	Belal Moulay Driss	10, rue Assad-Ibn-Lfourat, Agdal, Rabat.
id.	Souag Mohamed	15, rue Allal-Rehmani, Kenitra.
id.	Balafrej Mohamed	Villa n° 4, boulevard El-Fadila, Rabat.
	Métallurgie.	
Rabat.	M. Kadiri Abderrafia	7, rue Ibn-Ghazi, Rabat, T. 252-81 et 258-10.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine et chirurgie.*	
Rabat.	MM. Gueniche Ahmed	4, rue du Caire, Rabat.
id.	Tazi Saoud	Clinique Tour-Hassan, rue Moulay-Idriss-El-Azhar, Rabat, T. 253-06.
id.	Nejmi Slimane	Hôpital militaire d'instruction Mohammed-V, Rabat.
id.	Bentami Hamida	(Médecine générale), 110, rue Moulay-Abdellah, Kenitra.
id.	Benarfa Abderrahmane	(Médecine générale), 265, boulevard Mohammed-V, Rabat, T. 344-14.
id.	Bendelac Joseph	(Médecine générale), 19, zankat Eddar-El-Beïda, Rabat, T. 260-76.
id.	El Amri Abdelkrim	(Médecine générale), groupe G 14, boulevard Esselam, Yacoub-El-Mansour, Rabat, T. 204-18.
id.	Mouline Abdellah	(Médecine générale), rue 4, n° 18, Sidi-Kacem.
id.	Kojc Godier Guillaume	(Médecine générale), 200, avenue Sidi-Mohamed-ben-Abdellah, Akari, Rabat, T. 228-12.
id.	Jouhari Ouaraïni Abdellatif	(Chirurgie générale), 1, rue Moulouya, Agdal, Rabat.
id.	Dumont Joseph Guy	(Médecine générale), 10, avenue Prince-Moulay-Abdellah, Rabat, T. 261-20.
id.	Bennani Mekki	(Réadaptation), 268, boulevard Hassan-II, Rabat, T. 215-11.
id.	Lafont André	(Ophtalmologie), 2, avenue Pasteur, Rabat, T. 221-06.
id.	Kairouani Abdelouahab	(Pneumophtisiologie), 16, rue Hossein-Ier, Rabat, T. 330-16.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	A. — *Médecine et chirurgie* (suite).	
Rabat.	M. Sefrioui Abderrahim	(Chirurgie), boulevard Aboulhoda, rue Homane, n° 20, Rabat.
id.	Mme Messaodi Anissa	(Médecine générale), 21, immeuble des enseignants, appartement n° 1, Hay-Salam, Salé.
id.	MM. Essaegh Abdelmoughit	(Obstétrique, médecine de travail), 14, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat.
id.	Madani Seffar	(Médecine générale), cité Bettana, n° 8, Salé.
id.	Mme Merioua Kenza	(Médecine générale), 59, avenue Ahmed-ben-Aboud, Salé, T. 805-04.
id.	MM. El Omari Abderrahman	(Médecine générale et pédiatrie), villa n° 45, Bettana, Salé.
id.	Bezad Abdelkrim	(Médecine générale), 46, boulevard El-Maghreb-el-Arabi, Rabat, T. 384-84.
id.	Bouziri Ahmed	(Maladies mentales et maladies des nerfs), 25 *bis*, boulevard Patrice-Lumumba, appartement n° 3, Rabat.
id.	Bouhlal Fayçal	(Médecine générale), 21, boulevard Allal-ben-Abdellah, Rabat.
id.	Sayah Tal-Er-Rayad	(Médecine générale), rue n° 15, lotissement Rostal, Tabriket, Salé.
id.	Fassi Fihri Mokhtar	(Médecine générale), 102, boulevard Mohammed-V, Kenitra.
id.	Bennis Mohamed	(L'appareil digestif), 9, boulevard Mohammed-V, Rabat.
id.	Lahlou Amine Mekki	(Médecine générale), boulevard Ibn-Sina, Khemissèt, T. 25-92.
id.	Bentouila Abderrahim	(Médecine générale), 29, boulevard Mohammed-V, Khemissèt.
id.	Nejjar Abderrahman	(Médecine générale), avenue 2-Mars, Sidi Torqui, Salé.
id.	Idrissi Ahmed	(Médecine générale), 112, boulevard Mohamed-Diouri, Kenitra.
id.	Regragui Khalil	(Médecine générale), 6, rue Omar-Slaoui, Kebibet, Rabat.
	B. — *Chirurgie dentaire.*	
Rabat.	MM. Aleksandrowicz Edouard	3, rue Louis-Gentil, Rabat, T. 254-25.
id.	Hassan Hirche	2, rue du Caire, Rabat.
id.	Benbakhti Abderrahim	10, place El-Alaouyine, Rabat.
	C. — *Psychothérapie.*	
Rabat.	M. Abdelali Chebani	(Neuro-psychiatre), hôpital militaire Mohammed-V, Rabat, T. 334-78.
	Expertise d'armes.	
Rabat.	MM. Abid Brahim	319, avenue Hassan-II, Rabat.
id.	Majbar Mohamed	319, avenue Hassan-II, Rabat.
	Révélation de numéros, monnaie, papier, chèques, bons de trésor.	
Rabat.	M. Seghir Abdelmoumen	103, bloc A, rue 6, Tabrikèt, Salé.
	Construction métallique.	
Rabat.	M. Belaouchi Mustapha	Rue Antara, n° 15, Kenitra.
	Géologie appliquée.	
Rabat.	M. El Yamine Nasser	Immeuble M., hay El-Wafa, n° 2, cité Administrative, Rabat, T. 534-82.
	Mines.	
Rabat.	M. Benbarek Mustapha	27, rue Loukaimden, Agdal, Rabat.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Rabat, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	Français.	
Rabat.	MM. Belkeziz M'Hamed	9, rue de Roussillon, Rabat, T. 222-30.
id.	Benabdallah Mohamed	44, rue Ouled-Hriz, cité Administrative, Rabat, T. 202-57.
id.	Cherkaoui Mohamed	Villa n° 29, rue 8, Aviation, Rabat, T. 308-50.
id.	Fatmi Britel	8, rue Ibnzidane, Rabat, T. 215-27
id.	Kerdoudi Kolali Allal	10, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Rabat, T. 331-74.
id.	Zniber Larbi	114, boulevard de la Résistance, immeuble « Renualt », 1re étage, Salé, T. 828-18.
id.	Messaoudi Moulay Larbi	4, rue El-Mamounia, Rabat, T. 330-64.
id.	Habib El Ghaoui	12, place El-Alaouyine, Rabat, T. 254-48.
id.	Bernoussi Mohamed	285, boulevard Mohammed-V, Rabat.
id.	El Houtaïmï Mohamed	Derb Bouhmouch, n° 18, Bab-Chaâfa, Salé.
id.	Ettarfaoui Mohamed Sidna	Rue 36, groupe 55, n° 5, hay Youssoufia, Rabat.
id.	Jaidi M'hamed	12, avenue Moulay Hassan, T. 740-22, Rabat.

*
* *

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Casablanca, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Casablanca.	MM. Alami Omar	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 771-77.
id.	Cousin Pierre	(Peintures), 58, rue Charles-Lebrun, Casablanca, T. 25-46-99.
id.	Farès Abdelkader	(Gestion administrative et financière), 11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 616-59 et 688-57.
id.	Kettani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 723-70.
id.	Laâchfoubi Bouazza	96, angle rue d'Agadir, Casablanca, T. 643-41 et 611-99.
id.	Lahlou Mohamed ben Younès	167, rue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-71-52.
id.	Lahlou Omar	3, rue du Souss, Casablanca.
id.	Marine Hassan	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 610-75.
id.	Safrioui Mohamed	Villa « Nezha », avenue d'Erymanthe, Casablanca.
id.	Slaoui Mohamed	6, impasse de la Risle, Polo, Casablanca.
id.	Torch Mustapha	288, rue Mustapha-El-Maâni, 26-50-58.
id.	Sayeh Driss	77, rue d'Azilal, Casablanca, T. 30-43-28.
id.	Afilal Driss	15, rue Vandi, Casablanca.
id.	Skali Fouad	25, avenue Hassan-II, Casablanca, T. 22-23-75.
id.	Almachat Abdelaziz	30, rue Sidi-Beliot, Casablanca.
id.	Haddouchi Belkacem	169, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 26-42-96.
id.	Soaïdi Abderrahmane	27 *bis*, rue Bugeaud, Casablanca.
id.	Ibn Zakour Mohamed	84, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 22-35-65.
id.	Dahami Mohamed	69, rue de Calais, Casablanca, T. 27-35-63.
id.	Mennouni Mohamed	196, rue Mustapha-El-Maâni, Casablanca.
id.	Chbihi Hassani Abdellah	129, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-04-28.
id.	Tazi Abdelaziz	25, rue de Lahai, Casablanca, T. 27-05-43.
id.	Maghouar Driss	Hay Djamaâ, bloc F., n° 21, Casablanca.
id.	Cherdi Abdelouahed	15, rue de Mabillon, Val-Fleury, Casablanca.
	Affaires immobilières.	
Casablanca.	MM. Bendaoud Mohamed	56, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 213-16.
id.	Benkirane M'Hamed	5, rue Jean-Bouin, Casablanca, T. 212-45.
id.	Bennis Rachid	4, rue Mers-Sultan, Casablanca, T. 22-24-09.
id.	Mestari Thami	24, rue Omar-Slaoui, Casablanca, T. 26-62-99.
id.	Riche Henri	16, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 217-08.
id.	Torch Mustapha	283, rue Mustapha-El-Maâni, Casablanca, T. 26-50-58.
id.	M'Barki Omar	206, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.
id.	Saâd Chenguiti	17, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 27-70-07.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières (suite).	
Casablanca.	MM. Benkirane Abdelhak	76, avenue du 11-Janvier, Casablanca.
id.	Kadiri Hadj Mohamed	43, rue Bauksière, Bourgogne, Casablanca.
id.	Berrada Abdelhay	Société « Boutaj », 1, rue Sous-Lieutenant-Morkol, Casablanca.
id.	Zaoui Meyer	99, avenue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 22-35-91.
id.	Badaoui Hajjaji Mohamed	85, boulevard de Paris, Casablanca, T. 27-05-20.
id.	Hakim Omar	Rue du Port-Mohammedia, T. 38-55.
id.	Mouhssine Mustapha	Rue Nouveau, n° 24, Oasis, Casablanca, T. 27-22-01.
id.	Trombati Abdelmajid	124, boulevard Rahal-El-Meskini, Casablanca, T. 26-09-38.
id.	Benslimane Andaloussi Khadir	218, Centre de Sidi Bouzid, El-Jadida.
id.	Boudelal Bendaoud	283, avenue « E », cité Djemaâ, Casablanca, T. 37-32-20.
id.	Chraïbi Larbi	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 27-71-77.
id.	Belkouch Mohamed	Derb Bouchentouf, rue 26, n° 25, Casablanca.
id.	Abied Mustapha	8, rue Salonique, Casablanca.
id.	Marine Hassan	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 26-10-75.
id.	Lahlou Mohamed ben Younès	167, rue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-71-52.
id.	Ghorbal Ahmed	10, rue Vandi, Maârif, Casablanca, T. 610-75.
id.	Chbani El Habib	62, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 211-73.
id.	Terjani Mustapha	4, rue Tourtania, Casablanca, T. 26-64-20.
id.	Latifi Abdelouahed	56, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca, T. 687-43.
id.	Samir Lahcen	1, avenue Lalla-Yacout, Casablanca.
id.	Chbihi Hassani Abdellah	129, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-04-28.
id.	Alami Kamouri Mohamed	Bureau 100, boulevard Houmane-El-Fatouaki, immeuble Baraka, 1er étage, bureau 15, Casablanca.
id.	Bou Tayeb Miloud	8, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 26-42-90.
id.	Laâbi Ahmed	Avenue 2-Mars, n° 23 *bis*, Casablanca.
id.	Ameskane Essaïd	8, route Chignie (place 16-Novembre), Casablanca.
id.	Berrada Driss	2, rue Bartino, avenue 2-Mars, Casablanca.
id.	Elakkari Abdellatif	3, rue Jean-Bouin, B.P. 730, Casablanca, T. 26-22-20.
id.	Mansouri Ahmed	18, rue Mansar, Palmeric, Casablanca, T. 25-07-56.
id.	Tazi Abdelaziz	25, rue de Labat, Casablanca, T. 27-05-43.
id.	Houry Abdelmajid	Boulevard Moulay-Hassan-Ier, n° 77, Casablanca.
id.	Bzarhli Bouchaïb	Derb Tazi, rue d'Adam, n° 5, Casablanca.
id.	Tourougui Driss	176, boulevard Moulay-Smaïl, Casablanca.
id.	Aouad Taibi	44, boulevard de la Gironde, Casablanca, T. 30-10-16 et 30-10-76.
id.	Laïdi Bouchaïb	106, rue Macmahan, Casablanca.
id.	Zouak Mohamed	47, rue Nationale, Casablanca.
id.	Hassanain Driss	Boulevard E, n° 176, kariet El Jamaâ, Casablanca.
id.	Guersouak Hassan	Rue de Sidi-Beliot, n° 30, maison n° 115, Casablanca.
id.	Ouamiq Saleh	303, boulevard Mustapha-El-Maâni, Casablanca.
id.	El Baraka Abdelali	59, boulevard Hassan II, rez-de-chaussée, Casablanca, T. 26-77-99.
id.	Daho Idrissi Abdellah	12, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	El Ferdaous Youssef	17, boulevard Pasteur, Casablanca.
id.	El Maaroufi Ahmed	Derb El Baladia, rue Moulay-Ismaïl, n° 25, Casablanca.
id.	Oulkhir Larbi	Rue 16, Jamila 5e, n° 16, kariet El Jamaâ, Casablanca.
id.	Chbibi Hassani Abdelhamid	3e, rue Clemenceau, Casablanca, T. 27-06-84.
	Affaires maritimes.	
Casablanca.	MM. Benjelloun Mohamed Farouk	19, boulevard de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 27-09-93.
id.	Benjelloun Mahmoud	9, rue Daoud, boulevard Alexandre-Ier, Casablanca, T. 540-19.
id.	Bellamine Abdelhay	54, rue Colbert, Casablanca, T. 27-69-27.
id.	Bousfiha Larbi	100, rue Beni-M'Guilde, Casablanca, T. 25-49-52.
id.	Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 26-01-42.
id.	Claux Michel	37, rue Aït-Baâmrane, Casablanca, T. 443-16.
id.	Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-43-70 et 24-55-30.
id.	Conan François	26, rue de Thiaucourt, Casablanca, T. 222-31.
id.	Croze Pierre	3, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 605-91, 605-92 et 605-93.
id.	Gallin Georges	37, rue Aït-Baâmrane, Casablanca, T. 24-15-21.
id.	Kanouni Mohamed	19, place du 16-Novembre, Casablanca, T. 789-79 et 764-76.
id.	Ploix de Rotrou Gérard	3, rue Ibn-Yahya-el-Afrani, Casablanca, T. 506-20.
id.	Prudhomme Paul-Louis-Jean	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Frata Idrissi Mohamed	57, avenue Jerrada, L'Oasis, Casablanca.
id.	Ayebe Mohamed	8, rue Louis-Evadi, quartier Bourgogne, Casablanca.
id.	Karia Mohamed	9, rue Mussonier, Casablanca, T. 25-92-63.
id.	Maurice Attias	53, avenue Anfa, Casablanca, T. 27-42-91 et 26-73-03.
id.	El Meftahi Hadj Mohamed	187, rue Lalla-Yacout, Casablanca, T. 30-30-43.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires maritimes (suite).	
Casablanca.	MM. Afghani Abderrahmane	15, boulevard de la Gironde, Casablanca, T. 30-93-88.
id.	Zaz Abderrafih	6, rue de Nieuport, Casablanca.
id.	Channaoui Ahmed	Rue Ibn-Oihboune, Casablanca, T. 25-23-40.
id.	Wahbi Mohamed	15, rue des Jirondins, Casablanca.
id.	Sbihi Abdelghafour	15, rue des Courlis, Casablanca, T. 22-04-11 et 26-09-01.
id.	Belkhattab Abdeslam	7, rue de la Mayenne, Maârif, Casablanca.
id.	Ramdani Mostefa	2, rue Foucault, 3e étage, n° 14, Casablanca.
id.	Mnouni Mohamed	31, rue Saint-Codence, Casablanca.
id.	Lazrak Mohamed Faïçal	15, CIL, lotissement Halabali, Casablanca.
id.	Berrada Mohamed Azzedine	17, rue Brisset, Maârif, Casablanca.
id.	El Alaoui Hassan	9, rue Ibn-Bina-Al-Abbadi, Bourgogne, Casablanca, T. 36-07-02.
id.	Ouezzani Touhami Abdelali	72 *bis*, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 26-33-43.
id.	Aouani Ahmed	6, rue de Sebta, Mohammedia.
id.	Sayeh Driss	77, rue d'Azilal, Casablanca, T. 30-43-28.
	Agriculture et agronomie.	
Casablanca.	MM. Bichra Seddik	86, rue de Reims, Casablanca, T. 26-76-97.
id.	Choukrallah Larbi	Passage Le-Caliptus, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca, T. 35-08-07.
id.	Faroul André	1, rue Beaujolais Casablanca, T. 621-29, 416-36 et 612-89.
id.	Gigonzac Jean	62, rue Chateaubriand, Casablanca, T. 22-05-19.
id.	Leconte Pierre	72, rue Mohamed-Diouri, Casablanca, T. 622-31 et 622-32.
id.	Harti Ahmed	Société coopérative agricole, Oasis, Casablanca, B.P. 8116.
id.	Bendaoud Hassan	38, avenue Moulay-Hassan-Ier, Casablanca, T. 27-06-84.
id.	Raynaud Franc	8 *bis*, rue Rabelais, Casablanca, Aïn-es-Sebaâ, T. 26-89-83.
id.	Tazi Tarik	25, rue de la Haye, Casablanca, T. 661-19.
id.	Karraoui Mohamed	Bouhfid, rue 620, n°1, El-Jadida.
id.	Hajjaji Abdelkrim	Directeur de l'école d'agriculture d'Ellouizia, T. 109.
id.	Guessous Ahmed	85, rue Danton, Casablanca, T. 25-30-97.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca T. 27-26-34.
id.	El Miloudi Mohamed	Immeuble 9, appartement n° 1, Anfa-II, Casablanca, T. 24-41-44.
id.	Ibn Majdoub Hassani Abdelali	19, rue Metz, appartement n° 10, 5e étage, Casablanca.
id.	Hmiddouch Mustapha	7, rue Mohamed-Diouri, n° 153, 2e étage, Casablanca.
	Produits alimentaires.	
Casablanca.	M. Zaz Abdelilah	15, avenue Modibokita, Casablanca, T. 24-09-30.
	Appareils acoustiques.	
Casablanca.	M. Loufrani Georges	Pharmacie principale), 59, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 201-74 et 642-89.
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Casablanca.	MM. Bussuttil Paul	109, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 22-07-56.
id.	Charaï Abderrahim	8, rue Saint-Dié, Casablanca, T. 720-62 et 206-72.
id.	Bennis Abdelali	10, rue Commandant-Le-Runisette, Casablanca, T. 750-40.
id.	Lahrichi Chakib	2, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 27-64-93.
id.	Karim Mohamed	94, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-88-83.
id.	Slalli Saâd	18, rue Pégoud, Casablanca, T. 22-32-88.
id.	Khalil Abdellah	Boulevard Chefchaouni, n° 152, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca, T. 22-16-39.
id.	Nabih Driss	53, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 661-54.
id.	Rubaudo Jean	55, avenue Lalla-Yacout, Casablanca.
id.	Ben Abdeljalil Abdelmoumen	164, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	El Mandjra Saâïdi Hassan	30, rue Lafayette, Casablanca, T. 30-86-20.
id.	Lahrichi Omar	111, boulevard Mohammed-V, Casablanca.
id.	Hajouji Idrissi Mahi	Immeuble Bilma, angle boulevard de la Résistance, rue Capitaine-Puisseau, Casablanca, T. 30-98-05.
id.	Abdoulfadl Ahmed	75, rue Verly-Hanis, place Oued-El-Makhazine, Casablanca.
id.	Benzakour Saâd	9, rue de Fray, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	B. — Travaux publics et bâtiments.	
Casablanca.	MM. Galard Fernand	8, rue Raul-Parisi, Casablanca, T. 36-21-34.
id.	Zerouali Boukhal Abdelali	96, rue Marc-Mahon, Casablanca.
id.	Dumas Robert	37, rue Aït-Ba-Amrane, Casablanca, T. 20-40-67.
id.	Zaz Abderrafih	6, rue de Nieupart, n° 152, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca.
id.	Nabih Driss	53, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 664-54.
id.	Rubaudo Jean	55, avenue Lalla-Yacout, Casablanca.
id.	Bouslikhane Omar	47, rue de Nador, L'Oasis, Casablanca.
id.	Gaston Ancelin	9, rue de Saumur, CIL, Casablanca.
id.	Lahlou Abderrafih	30, rue Sidi-Beliout, appartement 102, Casablanca, T. 31-30-50.
id.	Fallaoui Mohamed	(Batiments), derb Lahjar, kariet El-Jamaâ, rue 7, n° 61, Casablanca.
id.	Aboulfadl Ahmed	75, rue Verly-Hanis, place Oued-El-Makhazine, Casablanca.
	Automobiles.	
	A. — Mécanique.	
Casablanca.	MM. Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 26-01-42.
id.	Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca.
id.	Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-55-30 et 24-43-30.
id.	Chakir El Hachmi	17, rue Recrey, Casablanca, T. 24-15-63.
id.	Chatraoui Omar	30, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 22-06-61.
id.	Conte Daniel	87, rue Ferhat-Hachad, Casablanca, T. 223-37.
id.	Ezzine Ahmed	59, boulevard d'Agadir, Casablanca, T. 27-88-67.
id.	Iraqui Taleb	30, rue Sidi-Belyout, Casablanca, T. 28-91-42.
id.	Khadiri Mohamed	5, place Bel-Air, Gauthier, Casablanca, T. 26-55-00.
id.	Parmentier Maurice	45, rue des Giroflés, Casablanca, T. 25-49-46.
id.	Ploix de Retrou Gérard	3, rue Ibn-Yahya-el-Afrani, Casablanca, T. 25-06-20.
id.	Tiyache Slimane	126, rue Omar-Rifi, Casablanca, T. 26-26-73.
id.	Adlane El Houcine	22, rue Waritintone, Casablanca.
id.	El Aouadi Driss	86 et 88, B.P. 6010, avenue Cimetière, Bourgogne, Casablanca, T. 35-11-61.
id.	Sajid Ahmed	15, rue Cabret, appartement n° 1, Casablanca, T. 27-84-39.
id.	Bourzik M'Barek	33, rue Labbé, Casablanca.
id.	Fassi Fihri Abdelwahab	Villa « Sana », avenue des Forces-Armées-Royales, Mohammedia, T. 27-50.
id.	Mchater Mohamed	Quartier Farah, rue 48, n° 20, Casablanca.
id.	Outaleb Larbi	8, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 27-53-47.
id.	Adnane Rachid	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 455-30.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
id.	Bibaoun Abd	1, rue Stokholm, Casablanca, T. 899-02.
id.	Ressouani Ahmed	Derb Pomme d'Or, n° 8. Polo, Casablanca, T. 24-69-31.
id.	El Ghayour Mohamed	Cité de la Police, Polo, villa n° 87, Casablanca, T. 30-51-91.
id.	Jamaoui Mohamed	Rue 90, n° 9, boulevard Abdelmoumen, Casablanca, T. 25-61-43.
id.	Mouyassir Ahmed	13, rue de Bougie, El-Jadida.
id.	Jamali Ahmed	309, avenue 2-Mars, Casablanca T. 28-18-95.
id.	Drissi Azedine	34, rue El-Ahram, Belvédère, Casablanca.
id.	Jabir Mohamed	158, avenue Mers-Sultan, Casablanca.
id.	Benjelloun Abdellatif	101, rue Mont-Blanc, El-Maârif, Casablanca.
id.	Ouadghiri Idrissi Mohamed	64 rue Colbert, Casablanca, T. 27-37-57.
id.	Rafii Mustapha	116, boulevard El-Jadida, Casablanca, T. 25-41-17.
id.	Bentaleb Abdelkrim	25, rue Dumal, Mers-Sultan, Casablanca, T. 26-87-86.
id.	Tadri Ahmed	68, boulev. Moulay-Hassan, hay El-Baladia, Casablanca, T. 30-12-58.
id.	Moulawakkil Mjido	Rue Mahoul, n° 19, Casablanca.
id.	Mahrach Mohamed	24, rue Verdi, Belvédère, Casablanca.
id.	El Bekkali Mohamed	6, rue Bahlil, Roches-Noires, Casablanca.
id.	Nebbagui Khalifa	14, avenue Ghandi, porte A, appartement n° 1, Casablanca.
id.	Hermani Mohamed	Rue Washington, n° 12, Casablanca.
id.	Anys Mohamed	Rue Dubernay, n° 6, Casablanca.
id.	Aboulkacem Driss	Derb Lakbir, rue 8, n° 12, Casablanca.
id.	El Ghazali Driss	442, avenue Panoramic, villa « Saied », Casablanca.
id.	Prosper Benchetrit	63, boulevard de Paris, Casablanca.
id.	Ghamer Bouazza	113, boulevard de Paris, Casablanca.
id.	Zaki Mohamed	30, derb Ben-Tahar, rue Sidi-Fatah, ancienne Médina, Casablanca.
id.	Haidar Brahim	31, immeuble Parc, boulevard Félix-For, Casablanca.
id.	Sefiani El Krizi Abdelhamid	246, route de Médiouna, n° 11, Casablanca, T. 27-22-73.
id.	Cherif El Idrissi Lahbib	Hay Mbroka, rue 67, n° 4, Casablanca.
id.	Abou El Aimain Larbi	1, rue de Stokholm, Casablanca, T. 28-75-48.
id.	El Ajjani Abdelhai	126, boulevard Zerktouni, appartement n° 2, Casablanca.
id.	Trombati Abdelmajid	123, boulevard Rahal El Meskini, Casablanca, T. 26-09-38.

— Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	B. — *Carrosserie.*	
Casablanca.	MM. Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 26-01-42.
id.	Alami Mohamed	124, rue Hassan-Ouider, Casablanca, T. 26-99-49.
id.	Arstim Mustapha	105, rue Lestil, Casablanca, T. 25-54-93.
id.	El Aoufir Taleb Mohamed	140, boulevard Lahcen-Ouider, Casablanca, T. 26-76-33.
id.	Ezzine Ahmed	59, rue d'Agadir, Casablanca, T. 27-88-67.
id.	Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca, T. 30-38-80.
id.	Djerrari Abdelhay	30, rue Lafayette, Casablanca.
id.	Iraqui Taleb	30, rue do Sidi-Belyot, Casablanca, T. 28-91-42.
id.	Iraqui Mustapha	35, rue Zineb-Ishaq, Casablanca T. 400-62.
id.	Roumaillac Jean Antoine	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 750-98.
id.	Saïh Mahfoud	126, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 641-93.
id.	Tadlaoui Ahmed	34, rue Devigny, Casablanca, T. 27-76-16.
id.	Jaâbaq Jilali	4, rue de Cernay, Casablanca.
id.	Mchatar Mohamed	Quartier Farah, rue 48, n° 20, Casablanca.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
id.	Bel Abbès Abderrahmane	26, boulevard Giraldo, Casablanca, T. 27-58-18.
id.	Tiyache Slimane	126, boulevard Omar-Rifi, Casablanca, T. 26-26-73.
id.	Hammouchène Ahmed	Villa « Karima », boulevard A, lotissement Messaoudia, Casablanca. T. 36-02-39.
id.	Adlane El Houcine	22, rue Waritintone, Casablanca.
id.	Laroussi Mustapha	1 *bis*, rue Lardis, Casablanca, T. 28-27-41.
id.	Khadiri Mohamed	5, place Bel-Air, Gauthier, Casablanca, T. 26-55-00.
id.	Bourzik M'Barek	33, rue Labbé, Casablanca, T. 35-09-24.
id.	Bibaoun Abd	1, rue Stokholm, Casablanca, T. 28-99-02.
id.	El Ghayour Mohamed	Cité de la Police, Polo, villa n° 87, Casablanca, T. 30-51-91.
id.	Mahrach Mohamed	24, rue Verdum, Belvédère, Casablanca.
id.	Ammari Mohamed	6, rue Echerif-El-Idrissi, Maârif, Casablanca.
id.	Aboulaïnine Larbi	1, rue de Stokholm, Casablanca, T. 28-75-48.
id.	El Ajjani Abdelhai	126, boulevard Zerktouni, appartement n° 2, Casablanca.
id.	Trombati Abdelmajid	123, boulevard Rahal El Meskini, Casablanca, T. 26-09-38.
	C. — *Électricité.*	
Casablanca.	MM. Drissi Azedine	36, rue de Fimi, Belvédère, Casablanca, T. 30-87-78.
id.	Hilali Mohamed	Sidi El Barnoussi, bloc « Farid », bloc 98, n° 34, Casablanca, T. 35-25-89.
id.	Ammari Mohamed	6, rue Echerif-El-Idrissi, Maârif, Casablanca.
id.	Naji Mustapha	Rue du Prince-Moulay-Driss, rue Baladia, Casablanca.
	Aviation.	
Casablanca.	MM. Pardo Barnabé	5, rue de Castries, Casablanca, T. 662-52.
id.	Yassine Abdeladim	116, rue de Vifi, Casablanca, T. 35-09-53.
	Beaux-arts (décoration, ameublement, antiquité, œuvres d'art).	
Casablanca.	MM. Timsit Jean Pierre	40, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 610-47, 425-52 et 404-23.
id.	Arnaud Jean	48, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 27-47-48.
id.	Abduh Marrakchi Abdeslam	(Antiquité), 127, avenue Bourgogne, Casablanca.
id.	Bellal Abdelhadi	202 *bis*, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 30-54-54.
	Chimie.	
Casablanca.	MM. Bousmaki Mohamed	46, avenue Capitaine-Bourtalise, Beauséjour, Casablanca.
id.	Tazi Mohamed Tarik	264, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 216-00.
id.	Benjelloun Rachid	40, rue d'Alger, Casablanca.
id.	Alahyane Mohamed	22, avenue Planquette, Belvédère, Casablanca.
id.	Ezzahr Ismaïl	Rue Marcel-Quissi, immeuble 14, 1er étage, n° 2, Casablanca.
id.	Zouhir Abdellah	Rue Houmane-Fetouaki, Mohammedia.
	Comptabilité.	
Casablanca.	MM. Albert-Cassar Jean	3, rue de Castries, Casablanca, T. 227-84.
id.	Alexandris Anastase	289, boulevard de la Liberté, immeuble « Liberté », Casablanca, T. 200-23.
id.	Ambari Abdellatif	29, rue do L'Aveyron, boulevard Panoramique « Polo », Casablanca, T. 28-92-58.
id.	Amram Salomon	7, rue Pillot, Casablanca, T. 26-02-41.
id.	Barzilaï Joseph	71, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 629-41.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Comptabilité (suite).	
Casablanca.	MM. Bendelac David	5, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 755-20.
id.	Bellicha Sam	64, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 224-77.
id.	Buonanno Jacques Claudes	106, rue Abderrahman-Schraoui, Casablanca, T. 22-01-41.
id.	Boubia Abdelhamid	20, rue Chegnet, Casablanca, T. 22-23-98.
id.	Chraïbi Abdelmalek	77, rue Mohamed-Smiha, Casablanca, T. 625-20 et 664-66.
id.	Céleste Joachim-Jean	5, boulevard Abdellah-ben-Yacine, Casablanca, T. 30-45-75.
id.	Farès Abdelkader	11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 616-59 et 888-57.
id.	Fuentes Raphaël	4, rue Clémenceau, Casablanca, T. 228-43.
id.	Guilhemotonia Edouard	70, rue d'Agadir, Casablanca, T. 790-60 et 598-10.
id.	Illouz Mardochée	106, rue Abderrahman-Sahraoui, Casablanca, T. 619-92.
id.	Jouahri Hammad	24, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 784-21.
id.	Kettani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 723-70.
id.	Ouedghiri Mohamed	16, rue Foucauld, Casablanca, T. 27-23-21.
id.	Madani Ahmed	5 *bis*, place Bel-Air, Casablanca.
id.	Martel Robert	7, rue Labas, Casablanca, T. 785-32 et 693-38.
id.	Mikou Abdellali	28, place Mohammed-V, Casablanca, T. 27-18-04.
id.	Morata Antoine	7, rue Ben-Dahane, Casablanca, T. 27-30-06.
id.	Sebti Mohamed Youssef	11, rue du Lieutenant-Bergé, Casablanca, T. 215-84.
id.	Tissier Jean	2-3, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 26-16-51.
id.	Hafid Faouzi	30, boulevard Rachidi, Casablanca.
id.	Amzirh Moulay Abdelhafid	101, rue Azilal, Casablanca.
id.	Ghalem Abdellah	265, avenue Rahal-el-Meskini, Casablanca.
id.	Gueldi Hamid	37, passage Soumika, Casablanca.
id.	Agouzoul Laboucine	10, avenue des F.-A.-R., Casablanca, T. 27-17-45 et 27-36-14.
id.	Berrada Omar	228, charia Mohammed-V, Casablanca, T. 27-57-60.
id.	Benslim Laheen	23, boulevard Hassan-II, Casablanca, T. 22-23-75.
id.	Benmoudiz Albert	7, rue Ben-Dahan, Casablanca, T. 22-01-26 et 27-80-51.
id.	Abdellah Benhamida	18, charia Brahim-Roudani, Casablanca.
id.	Zemama Abdeslem	34, rue d'Azilal, Casablanca, T. 22-09-80.
id.	Rahane Abdellah	105, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca.
id.	Bennani Brahim	17, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.
id.	Salih Alej Azzedine	428, avenue Mohammed-V, Casablanca.
id.	Haddouchi Belkacem	160, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 26-42-96.
id.	Drissi Mohamed	98, rue Mont-d'Or, quartier Maârif, Casablanca.
id.	Jamal Alaoui Moulay Abdellah	1, rue Alexandre-Dumas, Casablanca, T. 35-04-60.
id.	Abounouas Abdelkalif	59, rue d'Agadir, Casablanca.
id.	Faraj Mohamed	52, boulevard Hassan-II, Casablanca.
id.	Serghini Abdeljalil	Boulevard des F.-A.-R., n° 17, 6e étage, Casablanca.
id.	Kabbaj Mohamed	6, rue de Thoiry, Casablanca.
id.	Lazrak Abdelhamid	160, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 27-52-25.
id.	Lahrizi Abdelkrim	22, rue Neully, Casablanca, 27-71-14.
id.	Almechat Abdelaziz	30, rue Sidi-Beljot, Casablanca.
id.	Saïdi Abderrahmane	27 *bis*, rue Bugeaud, Casablanca.
id.	Benihoud Mustapha	Rue Barlodic, n° 14, Casablanca.
id.	Bargach Mohamed	228, boulevard Rahal-El-Meskini, Casablanca.
id.	Kairouani Hassan	8, rue Jacar, Bourgogne, Casablanca.
id.	Naciri Ahmed	10, avenue de l'Armée-Royale, appartement n° 501, Casablanca.
id.	Joundy Omar	27, rue Leha, Casablanca.
id.	Bennani Abdelhaï	57, rue Colbert, Casablanca, T. 27-26-72.
id.	Bendaoud Mohamed	115, boulevard Lalla-Yacout, Casablanca, T. 27-49-24.
id.	Bokhami Mohamed	34, rue de Vousiers, Casablanca.
id.	Lahlou Hamid	64, rue Ibn-Batouta, Casablanca.
id.	Sif Eddine Abdelhak	Rue 31, n° 44, derb El-Fokara, Casablanca, T. 22-41-85.
id.	Moustadraf Abdelhamid	27, rue de Lunéville, Casablanca, T. 26-32-76.
id.	Harkati Mohamed	84, avenue du Prince Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 22-37-16.
id.	Alami Aroussi Hassan	2, rue Neuve-Passac, Casablanca, T. 26-57-93.
id.	Kadiri Kamel	103, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	Benkirane Abdelouahab	143, boulevard Atlantid, Polo, Casablanca.
id.	El Menjra Driss	Passage Chatigner, villa Fino, Casablanca.
id.	Ben Tahar Mohamed	76, rue Imam-Moslim, Casablanca.
id.	Bennani Mohamed	97, rue Pierre-Baret, Casablanca.
id.	Jamaï Abdelqader	Place Merichau, n° 6, immeuble Merichau, 3e étage, n° 23, Casablanca.
id.	Idrissi Moulay Mustapha	57, rue Zanzefou, Maârif, Casablanca.
id.	Oudad Hassan	48, boulevard 2-Mars, Casablanca, T. 30-00-83.
id.	Ettagmouti Ahmed	31, rue de Paniac, Casablanca, T. 36-04-36.
id.	Soumari El Hadi	75, rue Colbert, Casablanca.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Comptabilité (suite).	
Casablanca.	MM. Benabdallah Abderrahim	Casablanca.
id.	Sentissi El Idrissi Abderrahman	6, rue El-Kessar, Casablanca, T. 25-84-74.
id.	Lembarki Abdelmajid	1, rue de Charmes, Casablanca, T. 27-48-81.
id.	Chorfi Mohamed	89, rue Colbert, 4e étage, appartement n° 11, Casablanca.
id.	Berrada Mohamed	42, rue de Pas-de-Calais, Casablanca, T. 30-05-08.
id.	Ben Meri Ahmed	52, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.
id.	Khayyati Houssaïni Mohamed	37, boulevard Ghandi, Casablanca, T. 36-31-74.
id.	Berrada Abderrahim	Casablanca.
id.	Jmahri Boudjema	Aïn-Chok, Hay El-Yacot, boulevard F, n° 43, Casablanca.
id.	Bennis Jaouad	Lotissement Messaoudia, rue 1, villa Nadia, n° 12, C.I.L., Casablanca.
id.	Jonaidi Bachir	Cité Marinet, 12, rue Kaddour-El-Alami, Casablanca.
id.	Berrada Abdelilah	34, rue Ibn-Toumert, Casablanca.
id.	Bidah Abdelaziz	34, rue du Capitaine-Robert-Milan, Casablanca.
id.	Benjelloun Abdelmajid	Villa « Samirna », rue Abdellah El Macoudi, Casablanca.
	Conserverie.	
Casablanca.	MM. Bichra Seddik	86, rue de Reims, Casablanca, T. 26-76-97.
id.	Raynaud Franc	8, rue de Rabelai, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca, T. 26-89-83.
id.	Sabri Ahmed	4, allée de Persée, Casablanca.
	Évaluations, vente aux enchères publiques.	
Casablanca.	MM. Aboulghali Bouchaïb	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-85 et 601-42.
id.	Lahlou ben Younès Mohamed	167, boulevard Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-71-52.
id.	Alami Omar	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 27-71-77.
id.	Kettani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 27-23-70.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
	Écriture (vérification d'écriture).	
Casablanca.	MM. Laraki Hassan	127, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 22-12-81.
id.	Alalou Abderrahman	21, rue de Salonique, Casablanca, T. 28-50-17.
id.	Ouazzani Aizi Mehdi	Hay Mesfioui, rue n° 1, n° 12, Lakria, Casablanca.
	Éditions et publicité.	
Casablanca.	MM. Sebdon David Haïm	71, boulevard Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 633-33.
id.	Moulawakil Alami	(Organisation des Sociétés), 11, rue Chant-des-Oiseaux, L'Hermitage, Casablanca.
	Électronique générale.	
Casablanca.	MM. Jamaoui Mohamed	Rue 30, n° 9, boulevard Abdelmoumen, Casablanca, T. 25-61-43.
id.	Benzidi Abdelaziz	395, avenue Mohammed-V, Casablanca.
	Électricité.	
Casablanca.	MM. Di Francesco Philippe	80, boulevard de la Résistance, Casablanca.
id.	Alaoui Elazhari Abderrahmane	26, rue Percé, Casablanca, T. 35-09-89.
id.	Nadi Bouchaïb	8, rue Lapibi, Casablanca, T. 24-41-48.
id.	Maflah Salah	Électricité mécanique), rue Sergent-Majini, n° 50, Aïn-Borja, Casablanca.
id.	Abderrahmani Gorfi Mohamed	6, rue Omar-Slaoui, Casablanca.
id.	Mechmech Mohamed	110, rue d'El-Jadida, T. 25-41-17.
id.	Raky Idrissi Mohamed	24, rue Ben-Hazime, hay Baladia, Casablanca, T. 28-09-34.
id.	El Mabrouki Ahmed	13, rue d'Epinel, Benjdia, Casablanca.
id.	Saâdani Ali	5, rue de Rabelais, cité Gotier, Casablanca.
	Géologie et géophysique.	
Casablanca.	M. Benjelloun Rachid	46, rue d'Alger, Casablanca.
	Géométrie et topographie.	
Casablanca.	MM. Bennis Abdelhakim	1, boulevard Mers-Sultan, Casablanca, T. 26-10-48.
id.	Riche Henri	16, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 217-08.
id.	Scrive Lucien	7, boulevard Mohamed-Abdou, Casablanca, T. 659-83.
id.	Saâd Mustapha ben Mohamed	15, rue Galili, Hay Gautier, Casablanca, T. 26-68-63.
id.	Benkirane Abdelhak	73, avenue du 11-Janvier, Casablanca.
id.	Hourany Mustapha	9, rue Perrelo, Casablanca.
id.	Mansouri Ahmed	18, rue Manzur, hay Nakhil, Casablanca, T. 25-07-56.
id.	Nasr Abdellatif	107, boulevard de Bordeaux, 1er étage, Casablanca, T. 26-25-18.
id.	Bourechka Ahmed	Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Métreurs - vérificateurs.	
Casablanca.	MM. Cherkaoui Rachid	33, rue Reitzer, Mers-Sultan, Casablanca, T. 26-32-71.
id.	Hilmi Abdelaziz	8, rue Saint-Dié, Casablanca, T. 22-35-13 et 22-10-30.
id.	Targa Ahmed	Derb Mila, rue 34, n° 49, Casablanca.
id.	Tagui Bennaccur	17, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.
id.	Mounaouir Miloud	13, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca, T. 724-14.
id.	Rouissi Abdelouahed	66, boulevard Abdellah-ben-Yacine, Casablanca, T. 30-65-15.
id.	Nasr Abdellatif	107, boulevard de Bordeaux, 1er étage, Casablanca, T. 26-25-18.
	Incendie.	
Casablanca.	MM. Kanouni Mohamed	19, place du 16-Novembre, Casablanca, T. 788-79 et 764-76.
id.	Iraqui Taleb	30, rue de Sidi Belyot, Casablanca, T. 28-91-42.
id.	Benkirane Redouane	Villa Satristoire, rue 12, Le-Champ, Casablanca.
id.	Slaoui Larbi	Angle boulevard Ghandi et Plateau, Casablanca, T. 25-31-99.
id.	Zouhir Abdellah	Rue Houmane-Fetouaki, Mohammedia.
	Prévention et protection incendie.	
Casablanca.	M. Smyej Abdelghani	Immeuble Lafkihi, n° 4, rue de Safi, Mohammedia, T. 36-56.
	Industrie du froid.	
Casablanca.	M. Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-87-25 et 26-01-42.
	Industries légères et lourdes.	
Casablanca.	M. Aboulghali Bouchaïb	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
	Mécanique générale.	
Casablanca.	MM. Aboulghali Bouchaïb	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-43-30 et 24-55-30.
id.	Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca.
id.	Dubuet André	12, rue Branly, Casablanca, T. 219-74 et 645-47.
id.	Djerrari Abdelhay	30, rue Lafayette, Casablanca, T. 30-38-80.
id.	Prudhomme Paul-Louis	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Roumaillac Jean Antoine	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 27-50-98.
id.	Saïh Mahfoud	126, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 641-93.
id.	Slaoui Larbi	143, rue de Jura, Maârif, Casablanca, T. 25-85-61.
id.	Tadlaoui Ahmed	34, rue de Vigny, Casablanca, T. 27-76-16.
id.	Tiyache Slimane	126, boulevard Omar-Rifi, Casablanca, T. 26-26-73.
id.	Bennani Mohamed	Capitaine, 1er bataillon de réparation du matériel des Forces armées royales, Casablanca.
id.	Hmami Mustapha	26, rue de la Moricière, maison n° 5, Casablanca.
id.	Cabessa André	47, rue Nationale, Casablanca, T. 27-12-33.
id.	Taoufik Brahim	19, rue Jules-Gros, Oasis, Casablanca, T. 25-43-44.
id.	Jakani Ahmed	187, boulevard Lalla-Yacout, Casablanca.
id.	Benkirane Redouane	Villa Satristoire, rue 12, Le-Champ, Casablanca.
id.	Tazi Mohamed Tarik	264, avenue Mohammed-V, Casablanca.
id.	Mechmech Mohamed	Rue Ballon, n° 30, Alzace, Maârif, Casablanca.
id.	Abderrahmani Ghorfi Mohamed	6, rue Omar-Slaoui, Casablanca.
id.	Naciri Filali Mohamed	268, boulevard Ziraoui, Casablanca.
id.	Dridelli Hafid	10, rue Charles-Mère-France-Ville II, Casablanca.
id.	El Ajani Abdelhaï	126, boulevard Zerktouni, appartement n° 2, Casablanca.
id.	El Mabrouki Ahmed	13, rue d'Epinel, Benjdia, Casablanca.
id.	Chanawi Mohamed	93, boulevard Bordeaux, Casablanca.
id.	Hassani Kanouni Hafid	Km 7,200, route de Sidi-Maârouf, Casablanca.
id.	Chtata El Mfeddel	Villa Maghreb, rue du Rif, Mohammedia.
id.	Nabigh Mbarek	82, boulevard Saint-Saons, Belvédère, Casablanca.
id.	Kanouni Mohamed	19, place du 16-Novembre, Casablanca, T. 27-64-76.
	Mécanique maritime.	
Casablanca.	MM. Lachhab Seddik	344, boulevard Mohamed-Zerktouni, Bourgogne, Casablanca.
id.	Benkirane Redouane	Villa Satristoire, rue 12, Le-Champ, Casablanca.
	Machines maritimes et industrielles.	
Casablanca.	M. Boukentar Assefar Thami	Avenue d'Hyeres, lotissement de l'Avenir, n° 9, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine et chirurgie.*	
Casablanca.	MM. Ayouch Driss	Médecine générale), 414, cité Jemaâ, Casablanca, T. 515-38.
id.	Bompoint Jacques	Oto-rhino-laryngologie). n° 79, avenue Hassan-II, Casablanca, T. 26-94-67.
id.	Larbi El Ouazzani	11, boulevard du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-47-34.
id.	Lom Amal Ancl	Boulevard El-Fida, avenue C.A. Ben-Msik, Casablanca.
id.	Maâroufi Hadj Mohamed	(Médecine générale), 191, rue Docteur-Gieure, Casablanca.
id.	Abdelali Bouchareb	(Rhumatologie), 265, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.
id.	Bouazzaoui Ahmed	(Médecine-chirurgie), hôpital Averroès, Casablanca.
id.	Khalili Naïm	Médecine générale et chirurgie), boulevard de Tadla, Mohammedia, T. 23-40.
id.	Tahiri Joti Hassan	(Médecine générale), 35, avenue Hassan-II, El-Jadida.
id.	El Yacoubi ben Abdellah	46, rue Berradou, Casablanca, T. 516-62.
id.	Ahmed Madani	(Chirurgie), hôpital Averroès, Casablanca.
id.	Boubker Lahlou	(Médecine générale), 11, avenue Allal-ben-Abdellah, Casablanca.
id.	Cherkaoui Abdellatif	(Médecine générale), 34, rue Dermonte, Polo, Casablanca.
id.	Chaoui Roqi Mohamed	(Médecine générale), 206, boulevard Mustapha-el-Maâni, Casablanca.
id.	Boutaleb Hassan	(Médecine générale et médecine de travail), 14, boulevard Zerktouni, appartement n° 6, Casablanca.
id.	Bourra Ahmed	(Médecine générale - Dermato-vénéréologie), 19, place du 16-Novembre, Casablanca, T. 26-55-70.
id.	Sami Mustapha	Médecine générale), 126, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 27-87-78.
id.	Benjelloun Driss	(Médecine générale), 112, rue Ibn-Batouta, Casablanca.
id.	Kerdoudi Kolali Abdeslam El Habib	Médecine et chirurgie), 64, boulevard Omar-el-Idrissi, Casablanca, T. 27-80-31, 26-73-00 et 26-79-42.
id.	Yacoubi Ahmed	(Maladies de l'appareil digestif), 47, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 730-91.
id.	Acquaviva Raphaël	Neuro-chirurgie), centre hospitalier Averroès, Casablanca, T. 634-94 et 644-46.
id.	Zniber Abderrahmane	(Médecine générale), avenue Modibokeita, Casablanca, T. 816-56 et 774-79.
id.	Bennani Mohamed	(Médecine générale), avenue des F.-A.-R., Mohammedia, T. 27-74.
id.	Dorbes Maurice	(Médecine générale), 1, avenue des F.-A.-R., Casablanca.
id.	Laâbi Mohamed	(Chirurgie), 92, boulevard de Paris, Casablanca.
id.	Tazi M'Hamed	(Pédiatrie), boulevard du 11-Janvier, n° 10, Casablanca.
id.	Benkirane Mohamed	(Médecine et chirurgie), 64, boulevard Omar-el-Idrissi, Casablanca, T. 758-34, 673-00 et 679-42.
id.	Omar Boucetta	(Médecine générale), 47, boulevard Victor-Hugo, Casablanca, T. 22-53-32.
id.	Bakali Abdeslam	(Médecine générale), 29, rue Abderrahman-Schraoui, Casablanca, T. 22-37-92.
id.	Benjelloun Boubker	(Médecine générale), 9, rue du Rif, Casablanca, T. 28-03-95.
id.	Bouchareb Driss	(Médecine et chirurgie générale), 28, rue Vizir-Tazi, Casablanca, T. 26-96-31.
id.	El Qadiri Boutchich Mohamed	(Médecine générale), avenue Bennani, n° 361, hay Mabrouka, Casablanca.
id.	Mmes Hrichi Latifa	(Médecine générale), 4, avenue Mondoise, hay Mohammadi, Casablanca.
id.	Boussaïry Berrada Jamila	(Médecine générale et réanimation), 201, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca. T. 26-01-88.
id.	Ghaltas Ouassila	(Médecine générale), 18 *bis*, rue Dortois, Casablanca.
id.	MM. Ibnebdeljalil Rachid	(Chirurgie maxilo-faciale - chirurgie plastique), 110, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 27-98-52.
id.	Sebti Fayçal	(Médecine générale), 2, rue des Alpes, Casablanca, T. 25-28-82.
id.	Benchemsi M'Hamed	(Chirurgie générale), 55, boulevard Lalla-Yacout, 2e étage, Casablanca, T. 27-85-18.
id.	Lakhssassi Abdellatif	(Médecine générale), 33, rue Jonteil, Casablanca.
id.	Benallal El Mahfoud	(Médecine générale), 103, boulevard Abdelmoumen, Casablanca.
id.	Mme Naciri Bennani Najia	(Médecine générale), bloc 52, n° 53, Sidi Bernoussi, Casablanca, T. 87-16-35.
id.	MM. Tahiri Joutey Ahmed	(Médecine générale), hay Castor, bloc 2, n° 4, El-Alia, Mohammedia.
id.	Yettefti Abdeslam	(Médecine générale), 132, avenue Hassan-II, El-Jadida, T. 31-72.
id.	Mme Benlehbib Aïcha	(Médecine générale), 94, boulevard D, lotissement Mansour, Sidi-Otmane, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
		A. — *Médecine et chirurgie* (suite).
Casablanca.	Mme Saïdi Aïcha	(Ophtalmologie), 160, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 27-09-77.
id.	MM. Mechat Hassan	(Médecine générale), 6, rue Ben-Zounaïm, Casablanca.
id.	Bennani Faouz	(Médecine générale), rue Pen-Prissol, Casa-Anfa.
id.	El Baghdadi Miloud	(Médecine générale), bloc 50, n° 48, Sidi El Bernoussi, Casablanca.
id.	Ben Hallam Abdeljalil	(Orthopédie et traumatologie), 1, angle Prince-Moulay-Abdellah et Claude-Bernard, Casablanca, T. 22-20-46.
id.	Youssefi Fouad	(Médecine générale), centre hospitalier universitaire Averroès, Casablanca, T. 26-01-43.
		B. — *Chirurgie dentaire.*
Casablanca.	MM. Lepron Jacques	462, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca, T. 511-22.
id.	Alami Abdelhamid	8, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 27-43-40.
		C. — *Pharmacie.*
Casablanca.	MM. Loufranj Georges	(Pharmacie principale), 59, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 201-74 et 642-89.
id.	Laraki El Abd ben Mohamed	(Pharmacie « Ittihad »), groupe Amal, angle boulevard El-Fida, avenue C.O., Ben-Msik, Casablanca.
		D. — *Psychothérapie.*
Casablanca.	Mmes Hegedus Gerda	1, rue d'Espagne, Casablanca, T. 25-82-73.
id.	Ghalim Ameur Yolande	45, avenue Lalla-Yacout, Casablanca, T. 238-40.
		E. — *Analyses médicales.*
Casablanca.	MM. Rifki Jaï Driss	1, rue du Docteur-Mgendie, Casablanca, chef de bureau à l'institut Pasteur, T. 26-11-63.
id.	Alaoui Abderrahman	(Biologiste), directeur de l'Institut Pasteur, Casablanca.
		Transports terrestres.
Casablanca.	MM. Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-43-30 et 24-55-30.
id.	Prudhomme Paul-Jean	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Aiouani Ahmed	(Transport des produits pétroliers), 6, rue de Sebta, Mohammedia, T. 23-90.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
		Textiles.
Casablanca.	MM. Bennani Abderrahman	28, boulevard de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 27-03-60.
id.	Sajid El Mostafa	34, rue Malherbes, Casablanca.
id.	Lahlou Mohamed	Belvédère, n° 15, appartement n° 12, 3e étage, Casablanca.
		Droit d'auteur.
Casablanca.	M. Cherkaoui Abdessaïd	3, rue Abdelouahab-Zakak, n° 2, Casablanca.
		Assurances.
Casablanca.	M. Berdaï Azz-el-Arab	271, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 22-11-10.
		Transit.
Casablanca.	M. Medkouri Bougrine	Rue du Jura, n° 33, Maârif, Casablanca.
		Affaires bancaires.
Casablanca.	M. Chebihi Hassani Abdellah	129, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-04-28.
		Emballage et conditionnement
Casablanca.	Dr Rahmani Mohamed	33, rue Compiegne, appartement n° 19, Casablanca.
		Chaudronnerie.
Casablanca.	M. Khallad Ahmed	315, boulevard Zerktouni, Casablanca.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Casablanca, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Casablanca.	MM. Douieb Mohamed	64, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca, T. 227-30.
id.	Filali Taïeb	14, rue Imam-Ghazzali, Casablanca, T. 630-09.
id.	Laraki Hassan	127, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 223-10.
id.	Chbihi Hassani Abdelhamid	38, rue Clémenceau, Casablanca, T. 26-06-84.
id.	Tazi Ahmed	266, avenue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 688-91.
id.	Mme Tijani Halima	86, rue de Reims, Casablanca, T. 26-76-97.
id.	MM. Lahlou Abdelhadi	Lotissement Kanita, rue 2, nos 27 et 29, quartier Lakrimèt Casablanca, T. 28-07-03.
id.	Chbihi Hassani Abdellah	129, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-04-28.
id.	Baghdadi Abdelouahab	36, boulevard Ghandi, Riviera, appartement n° 9, Casablanca, T. 25-57-49.
id.	Mmes El Baz Fatima	Rue Guyiène, n° 4, boulevard 2-Mars, Casablanca.
id.	Fassi Fihri Nouzha	100, boulevard Anfa, Casablanca.
id.	M. Erkhami Berrada Abdelkader	24, rue de Jean-Jacques-Rousseau, Casablanca.
	Allemand.	
Casablanca.	M. Ilse Schumann	34, rue Colbert, Casablanca.
	Hébreu.	
Casablanca.	M. David Mamane	52, rue Jacquemin, Casablanca.
	Anglais.	
Casablanca.	M. Slimi Ahmed	82, rue Ibn-Batouta, Casablanca.

* * *

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Fès, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980)

COUR D'APPEL de Fès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Fès.	MM. Alami Mejjati Mohamed	Place du Marché, rue 8, magasin n° 8, Fès-Ville nouvelle.
id.	Tahjaoui Mohamed	12, boulevard Mohammed-V, 1re rue, Fès-Ville nouvelle, T. 228-43.
id.	Sfaira Mohamed	Place Oued-El-Makhazine, passage Moinier, n° 2, Fès, T. 200-12.
id.	Bennani Zoubir	12, rue Normandie, immeuble Lchrichi, Atlas, Fès.
id.	El Kadiri El Mahdi	Rue Essouis, appartement n° 5, Fès-Ville nouvelle.
	Architecture.	
Fès.	MM. Magnini Gabriel	13-15, rue Abou-Obaïda-Ibn-El-Jarah, Fès, T. 224-81.
id.	Paille Jules Jean	18, rue Kassou, Taza, T. 25-66.
	Bâtiments.	
Fès.	MM. Bekkali Abdelhay	Rue Houssaïn-Haïkal, n° 1, Fès.
id.	Paille Jules Jean	18, rue Kassou, Taza, T. 25-66.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Fès.	MM. Saâdani Abdelilah	Boulevard Beyrouth, n° 17, Fès, T. 203-48.
id.	Kaf Mohamed ben Ali	Route Aïn-Chkaf, km 1, n° 16, Fès.
	B. — *Carrosserie.*	
Fès.	MM. Benchekroun Driss	Rue d'Angleterre, n° 8, Fès-Ville nouvelle, T. 219-75.
id.	Sabah Brahim	23, rue Ricard, Fès.
id.	Saâdani Abdelilah	Boulevard Beyrouth, n° 17, Fès, T. 203-48.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Fès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Comptabilité.	
Fès.	M. Moufareh Abdelaziz	1, avenue de France. Fès, T. 245-65.
	Électricité.	
Fès.	MM. Kadmiri Abdellatif	Rue Houssima, n° 69, quartier Atlas, Fès.
id.	Benkirane Mohamed	Boulevard Zerktouni, rue 7, n° 13, Fès.
	Géométrie et topographie.	
Fès.	M. Tedlaoui Abdelali	Avenue Hassan-II, n° 34, Fès.
	Mécanique générale.	
Fès.	M. Lamrani L'Ghali ben Brahim	Rue de Chenguit, n° 15, immeuble du Habous, n° 3, Fès, T. 255-93.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine et chirurgie.*	
Fès.	MM. Tazi Abdelaziz	(Chirurgien), 8, avenue Mohamed-El-Korri, Fès, T. 254-27.
id.	Achaq Abdelmoula	Avenue d'Angleterre, Fès.
id.	Badre El Ouadghiri Moulay Mustapha	27, rue Mohamed-El-Jaï, Fès.
id.	Muny Abdelouahab	11, rue Abdelaâli-Benchekroun, Fès-Ville nouvelle, T. 250-77.
id.	Alej Mohamed	(Médecine générale), médecin à Taza.
id.	Chami Mohamed	(Médecine générale et chirurgie), 107, rue Alfred-de-Vigny, Fès, T. 224-73.
id.	Armand Guigui	(Médecine générale et pédiatrie), 3, rue Archiévie, Fès, T. 230-39.
id.	El Koben Bensalem	(Médecine générale), 54, avenue Hassan-II, Fès, T. 231-26.
id.	Lahlou Abdelkader	(Médecine générale), 92, en face de Sidi-Ali-Boughaleb, Bab-Ftouh, Fès, T. 193-33.
id.	Abdelmalek H. Oussaden	(Médecine générale), 15, boulevard Mohamed-Diouri, Fès, T. 229-51.
id.	Filali Hilali Mohamed	(Gynécologue), avenue Beyrouth, n° 11, Fès.
id.	Benyabia Tabib Ali	(Médecine générale), 21, boulevard Chefchaouni, Fès, T. 242-95.
id.	Benboujida Abdellatif	(Médecine générale et maladies du cœur), 57, avenue Mohammed-V, Fès, T. 254-27.
id.	Rihani Mohamed	(Médecine générale et chirurgie), 101, place Atlas, route de Sefrou, Fès, T. 426-68.
id.	Lahlou Mohamed	(Médecine générale et maladies du cœur), place de la Résistance, immeuble Bennani, 1er étage, Fès, T. 218-17.
id.	Raïss Mohamed	(Médecine générale), 34, rue d'Espagne, Fès-Ville nouvelle, T. 211-08.
id.	Bennis Mohamed	(Médecine générale), 2, place de l'Istiqlal, Batha, Fès.
	B. — *Chirurgie dentaire.*	
Fès.	MM. Mekouar Ahmed	113, boulevard Mohammed-V, Fès, T. 234-11.
id.	Idrissi Kaïtouni Abdelhamid	46, avenue Hassan-II, Fès, T. 240-04.
	C. — *Analyses médicales.*	
Fès.	M. Belcadi M'Hamed	7 *bis*, avenue de France, Fès, T. 227-88.
	Bijoux et pierres précieuses.	
Fès.	M. Serrero Benjamin	119, boulevard Mohammed-V, Fès, T. 222-85.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Fès, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Fès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Fès.	MM. Fergani Khattab Rabah	Rue de Pologne, Fès, T. 218-74.
id.	Safira Mohamed	Passage Moinier, n° 2, place Ouadi-Lmakhazèn, Fès, T. 200-12.
id.	Bennani Zoubir	12, rue Normandie, immeuble Lahrichi, Atlas, Fès.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Marrakech, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Marrakech	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	Affaires immobilières.	
Marrakech.	MM. Lorté Jean	6, rue de la Liberté, Marrakech-Guéliz, T. 313-82.
id.	Aït Lahcen Brahim	7, route de Sisi-Mimoun, Marrakech, T. 234-26.
id.	Boudali Haj Mohamed	Avenue Douar-Graoua, n° 49, Marrakech, T. 230-44.
id.	Smyej Mustapha	Rue Rmila, immeuble Guermai, n° 5, Marrakech, T. 252-14.
id.	Mjabri Abdelghani	64, derb Abid-Allah-El-Mouassine, Marrakech, T. 326-04.
id.	Lahkim Mohamed	Immeuble A, appartement n° 7, rue Ibn-Zidoune, B.P. 323, Safi.
id.	Berrada Azizi Hamouda	Bab Taghazout, derb Benrehman, n° 246, Marrakech.
id.	Sebbane Abderrahman	boulevard Mohammed-V, immeuble 62, n° 2, Marrakech-Guéliz.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Marrakech.	MM. Titif Abdellatif	75, boulevard El-Mansour-Dehbi, Marrakech, T. 311-66.
id.	Naciri Mohamed	Hay Mohammadi, 5e unité, n° 47, Marrakech.
id.	Bouriami Mohamed	Bloc 35, n° 475, Daoudiat, Marrakech.
id.	Tama Lahcen	L'Office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate.
	B. — *Carrosserie.*	
Marrakech.	MM. Loutati Mohamed	59-60, boulevard El-Mansour-Dehbi, Marrakech, T. 305-87.
id.	El Oudghiri Moulay Mustapha	11, boulevard El-Mansour-Dehbi, Marrakech.
id.	Demnati Abderrazzak	Boulevard Cadi-Ayad, n° 77, Boussekri, Marrakech.
id.	Benjelloun Jamal Eddine	213, boulevard Mohammed-V, Marrakech, T. 328-57.
	Comptabilité.	
Marrakech.	MM. Lorté Jean	6, rue de la Liberté, Marrakech-Guéliz, T. 313-82.
id.	Jazouli Omar	151, rue Mohamed-Bekkal, Marrakech, T. 308-74.
id.	El Khalifa Mohamed	154, derb Sidi-Bouloukat, Marrakech, T. 255-81.
	Géométrie et topographie.	
Marrakech.	M. Ben Dallal Hachemi	Boulevard de Safi, immeuble Guernichi, Marrakech.
	Métreurs - vérificateurs.	
Marrakech.	MM. Benabdellah Moulay Abdellah	12, avenue de l'Istiqlal, Essaouira, T. 26-74.
id.	El Fathi Lalaoui Mbark	6, boulevard Moulay-Smaïl, Marrakech, T. 227-61.
	Mécanique générale.	
Marrakech.	MM. Alfanau Jean	75, avenue El-Mansour-Dehbi, Marrakech-Guéliz, T. 311-60.
id.	Maourdi Mohamed	221, avenue Mohammed-V, Marrakech, T. 307-34.
id.	Temri El Houcine	46, boulevard Moulay Smaïl, Safi, T. 28-69.
id.	El Oudghiri Moulay Mustapha	11, boulevard El-Mansour-Dehbi, Marrakech.
id.	El Mansouri Mohamed	Rue Ibn-Khaldoun, n° 68, Marrakech, T. 253-21.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine générale et chirurgie.*	
Marrakech.	MM. Omar Belekeziz	Rue de Sidi-Mimoun, Marrakech, T. 231-08.
id.	Mansouri Ahmed	11, rue de la Liberté, Marrakech-Guéliz, T. 307-54.
id.	Lucieu Jacques	(Médecine générale), place du 16-Novembre, Marrakech, T. 316-41 et 309-79.
id.	Mathieu Bessi	(Chirurgien spécialiste, clinique des Oliviers), 1, rue de Yougoslavie, Marrakech-Guéliz, T. 307-08.
id.	El Mansouri Mohamed	(Médecine générale), 14, boulevard Homane-El-Fetouaki, Marrakech, T. 230-30.
id.	El Ghorfi Mohamed Jamal	(Gynécologie obstétrique), 43, boulevard Zerktouni, Marrakech, T. 329-34.
id.	Bounhar Abdelghani	Pneumo-phtisiologie), boulevard de l'O.N.U., Marrakech, T. 311-04.
id.	Benabderrazak Fadila	Médecine générale), boulevard Homane-El-Fetouaki, immeuble Racux, Marrakech, T. 254-68.
id.	El Hamidi Abderrahmane	(Chirurgie générale), 1, rue El-Mahjoub-Rmiza, Marrakech.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Marrakech	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	B. — *Chirurgie dentaire.*	
Marrakech.	M. Chraïbi Abdellatif	34, rue des Banques, Marrakech.
	C. — *Analyses médicales.*	
Marrakech.	M. Amniai Hamid	Sebtien, derb Sekkaya, n° 206, Marrakech.
	Affaires maritimes.	
Marrakech.	M. M'Chich Mohamed	10, rue Beyrouth, Ville-nouvelle, Safi, T. 42-80.
	Électricité de bâtiments.	
Marrakech.	M. Benfadil Abdelhay	62, Kannaria, Boutouil, Marrakech.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Marrakech, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Marrakech	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Marrakech.	MM. Amrani Mohamed Jamal	Avenue Yacoub-el-Mansour, Marrakech.
id.	Wahabi Maâti	196, avenue Mohammed-V, Marrakech, T. 305-93 et 319-27.
id.	Bouzari Ahmed	35, derb Skaya-Riad-Zitoun-Kadim, Marrakech, T. 256-28.
id.	Benhima Hamid	Immeuble Tazi, Bab-Agnao, Marrakech.
id.	El Idrissi El Hassani Mohamed	Villa n° M 6, boulevard Moulay-Ismaïl, nouveau quartier, Safi.
id.	Mimoun Mohamed	62, boulevard Mohammed-V, Marrakech.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Meknès, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Meknès	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Meknès.	MM. Saboni M'Barek	9, rue de Paris, Meknès, T. 218-62.
id.	El Mandri Abbès	Cimenterie C.A.D.E.M., Meknès.
	Affaires immobilières.	
Meknès.	M. Ben Salah Abdeljalil	8, rue de Beyrouth, Meknès-Ville nouvelle, T. 201-80.
	Agriculture et agronomie.	
Meknès.	MM. Lyazidi Maâti	30, place Ferhat-Hachad, Meknès.
Id.	Allouch Abdelouahed	Route de Fès près de l'abattoir municipal, Meknès.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Meknès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Meknès.	M. Regragui Ahmed	11, avenue Mohammed-V, Meknès, T. 237-32.
	B. — *Travaux publics et bâtiments.*	
Meknès.	MM. Raoul Henri	7, avenue du Général-Leblanc, Meknès, T. 212-25.
id.	Baddou Abdeslam	Bâtiments, rue Sidi-Amer-Bouaouada, n° 21, Meknès.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Meknès.	MM. Baz Mustapha	10, rue d'Alger, Meknès, T. 209-04.
id.	Errahmani El Hassane	Régie autonome des transports urbains de Meknès, B.P. 154.
id.	Makhfi Lhachmi	6, rue de Paris, Meknès, T. 213-64.
id.	Belkhayat Omar	139, boulevard Rouamzil, Meknès.
	B. — *Carrosserie.*	
Meknès.	MM. Baz Mustapha	10, rue d'Alger, Meknès, T. 209-04.
id.	Makhfi Lhachmi	6, rue de Paris, Meknès, T. 213-64.
	Comptabilité.	
Meknès.	MM. Saboni M'Barek	9, rue de Paris, Meknès, T. 218-62.
id.	Sebti Abdelouahab	C.A.D.E.M., Meknès, B.P. 33.
id.	Rhaddioui Abdelaâli	513, secteur 11, Borj-Moulay-Omar, Meknès
id.	Benouna Mohamed	Boulevard Nehrou, immeuble Zemmouri, n° 10, Meknès.
	Géométrie et topographie.	
Meknès.	MM. Meert Pierre	15, avenue Mohammed-V, Meknès, T. 215-71.
id.	El Hassani Alaoui Hassan	15, boulevard Driss-II, Meknès, T. 232-15.
id.	Zmimou Mohamed	37, avenue Mohammed-V, Meknès.
id.	Saïdi Lahcen	7, rue Mimounid, Riad, Meknès.
	Mécanique générale.	
Meknès.	MM. Bascoul Alexandre	Immeuble de la Croix, rue Beni-Mguild, Meknès, T. 229-38.
id.	El Jamaï Abdellatif	24, avenue Allal-ben-Abdellah, n° 1, Meknès.
id.	Makhfi Lhachmi	6, rue de Paris, Meknès, T. 213-64.
id.	El Boukhari Hafid	B.P. 162, Meknès.
id.	El Moulaoukil Ahmed	Rue Haïm-Messas, n° 17, Meknès.
id.	Bettahi Mustapha	61, rue d'Oujda, Khenifra.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine et chirurgie.*	
Meknès.	MM. Rahhali Rahal	(Médecine générale), 13, boulevard Mohammed-V, Meknès, T. 218-18.
id.	Alami Ahmed	2, rue Bandœng, Meknès, T. 212-48.
id.	Haloua Raymond	1, rue Acraa, Meknès, T. 219-87.
id.	El Ouazzani Chadili Abdelaziz	3, rue d'Agadir, Meknès, T. 302-62 et 213-65.
id.	Alaoui Abdellah	11, rue Amri, Meknès, T. 202-42 et 200-87.
id.	Baddag Hamida	(Médecine générale), médecin-chef de la province médicale et du centre hospitalier de Meknès.
id.	Seraïche Abdelkhalek	(Maladie du nez, de la gorge et des oreilles), 22, avenue Allal-ben-Abdellah, Meknès, T. 211-24.
id.	Aboulfeth Alami	(Médecine générale), place Mohammed-V, Azrou.
id.	Lmimouni Mohamed	(Médecine générale), 94, avenue Mohammed-V, Khenifra.
id.	Drissi Abdeslam	(Médecine générale), 3, rue Taroudannt, Meknès, T. 211-15.
id.	El Badaoui Dris	(Maladies psychiatries), 20, rue de Paris, Meknès.
id.	Jiezerski Pronislan	(Médecine générale), 3, boulevard Mohammed-V, Meknès.
	B. — *Vétérinaire.*	
Meknès.	M. Ammour Ouafi	29, rue de la Yougoslavie, Meknès.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Meknès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	Électricité.	
Meknès.	MM. Makhfi Lhachmi	6, rue de Paris, Meknès, T. 213-64.
id.	El Boukhari Hafid	B.P. n° 162, Meknès.
	Mines.	
Meknès.	M. El Mandri Abbès	Cimenterie C.A.D.E.M., Meknès.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Meknès, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Meknès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Meknès.	MM. Behri Abdelhalim	8, rue de Beyrouth, Meknès.
id.	Behri Mohamed	6, Rue Pasteur, Meknès, T. 206-03.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Tanger, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Tanger	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires bancaires.	
Tanger.	M. Bakkali Tahiri Mohamed	Directeur d'agence de la Banque populaire, boulevard Mohammed-V, Tanger.
	Affaires commerciales.	
Tanger.	MM. Toubi Ahmed	12, rue d'El-Khansa, Tanger, T. 399-98.
id.	Khalladi Abdellah ben Feddoul	(Boulangerie), 8, derb Akouach, Tétouan, T. 20-89.
id.	El Boukari Abdellah	Directeur du B.C.M., agence de Tanger.
	Affaires immobilières.	
Tanger.	MM. Abdelkrim Hadj Naccur	Rue Sidi-Boukhari, villa « Annasr », Tanger.
id.	Abdenbi Bouayyad	71, avenue Moussa-Ibn-Nouçaïr, Tanger.
id.	Benjelloun Abdelhak	148, avenue Hassan-II, n° 9, Tanger, T. 323-79 et 352-28.
id.	Fassi Fihri Abdelouahed	Bab-Rmouz, n° 5, *Tétouan*.
id.	El Ouadrassi Lamrini Abdelkrim	Boulevard Sloufia, Sidi Saidi, n° 40, Tétouan.
id.	Skiredj Chakib	Rue Ibn-Alabbar, n° 96, Tanger.
id.	Masmoudi Larbi	Rue Fermère, n° 2, 2e étage, Tanger.
	Affaires maritimes.	
Tanger.	MM. Elouali Abderrahmane	(Marines marchandes), 3, place Navarie, appartement n° 30, 7e étage, Tanger.
id.	Bennoudi Abdelaziz	45, boulevard Abou-Ala-Maâri, Tanger.
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Tanger.	M. Bulaïcha Abdelwahed	Avenue Mohammed-V, n° 42, Tétouan.
	B. — *Génie civil.*	
Tanger.	MM. Baghouz Rachid	44, rue du Mexique, 4e étage, n° 2, Tanger.
id.	Gianoli Eugenio	124, boulevard de Paris, Tanger, T. 217-65.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Tanger	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	C. — *Travaux publics et bâtiments.*	
Tanger.	MM. Abou Laïch Mustapha Atif	3, rue de Belgique, Tanger, T. 211-63.
id.	Mouni Mohamed	(Bâtiment), 80, boulevard de la Liberté, n° 16 S, Tanger.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Tanger.	M. Gonzalez Ruiz Joaquin	72, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 31-05.
	B. — *Carrosserie.*	
Tanger.	MM. Gonzalez Ruiz Joaquin	72, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 31-05.
id.	Benâtmane Abdelkader	29, boulevard Seloum, Tétouan, T. 61-29.
	Beaux-arts, décoration.	
Tanger.	M. Demnati Bachir	47, avenue Hassan-II, Tanger, T. 331-49.
	Électricité.	
Tanger.	MM. Temsamani Farid	36, rue Quivido, Tanger.
id.	Ben Abd-Alouahab Jamal-Dine	8, Yacoub-el-Mansour, Tétouan.
	Mécanique générale.	
Tanger.	MM. Redouan Builler Mohamed	Rue Caïd-M'Hamed-Riffi, n° 1, Tanger, T. 378-25 et 376-52.
id.	Gonzalez Ruiz Joaquin	72, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 31-05.
id.	Boukhiar Abdelhak	66, avenue Mohammed-V, 1er étage, n° 11, Tanger, T. 351-05.
id.	El Bekri Mohamed	Rue Dr.-Benyaich, immeuble 12, n° 6, Tanger.
	Comptabilité.	
Tanger.	MM. Lemdaghri Omar	Rue Hollande, n° 4, Tanger, T. 366-65 et 387-63.
id.	Achaâch Omar	62, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 45-00.
id.	Masmoudi Hadj Ahmed	8, boulevard Ibn-Zidoune, Tanger.
	Professions médicales.	
Tanger.	MM. Skirej Mohamed	(Médecine générale), 5, rue Jean-Jaurès, Tanger, T. 366-83 et 210-29.
id.	Nesh Nash Mohamed	(Chirurgie), 28, avenue Pasteur, Tanger, T. 339-49 et 340-17.
id.	Arafa Benâjiba	(Cardiologie), 28, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 52-53.
id.	Lahlou Salah-Dine	14, boulevard Lamsalla, Tanger.
id.	Atitar Ahmed	(Chirurgie), 175, avenue Hassan-II, Tanger.
id.	Maâninou Najm El Arab	(Médecine générale), 41, rue de Fès, Tanger, T. 329-57.
id.	El Andaloussi Mustapha	(Gynécologie et obstétrique), avenue Sidi-Bouabid, n° 132, Tanger.
id.	Agoumi Abdelhamid	(Médecine générale), route Hasnouna, n° 14, Tanger.
	Analyses médicales.	
Tanger.	M. Argaz Mustapha	Boulevard Samuel-Bibs, n° 14, Tanger.
	Hôtelerie et tourisme.	
Tanger.	M. Hadj Ahmed Masmoudi	8, boulevard Ibn-Zidoun, Tanger.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Tanger, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Tanger	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Tanger.	MM. Zaïdi Mohamed ben Mahdi	8, place de France, Tanger, T. 215-11.
id.	Tayeb ben Lamine Alami	Boulevard de la Résistance, n° 10, Tétouan.
id.	Bakali Hassani Abdelkrim	23, boulevard Mohammed-V, maison Chekkara, Tétouan.
	Espagnol.	
Tanger.	M. El Houari Ahmed	Boulevard Benzakour, n° 2, Larache.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Agadir, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL d'Agadir	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Agadir.	M. Akrim El Mostapha	L'établissement régional d'aménagement et de construction, boulevard Moulay-Abdellah, Agadir.
	Affaires immobilières.	
Agadir.	MM. Abaïd Lahcen	131 rue Hammam-Tiznit, Agadir, T. 20-34.
id.	Lihbi Mohamed	Rue d'Alger, Agadir, T. 231-43.
id.	Assaâdi Lahcen	Rue Lemtouna, n° 9, secteur mixte, Agadir.
id.	Amehmoul Mohamed	Place des Taxis en face du Cinéma Salam, Agadir, T. 212-06.
id.	El Ibrahimi Allal	103, boulevard Hassan-II, B.P. 252, Agadir.
id.	Chamakouk Mohamed	Rue Lalla-Taaza-Dchira, Inezgane.
id.	Guich Hassen	4, rue d'Ifni, Talborjt, Agadir.
	Agriculture et agronomie.	
Agadir.	MM. Bouloualeb Brahim	Hay Sinai, secteur A, n° 11, Agadir.
id.	Bouanani Ahmed	Usine Fertima, Aït-Melloul, Agadir.
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Agadir.	MM. Lemairie François Louis	Extension X, Agadir, T. 42-12.
id.	Bouzoubaâ Abdeslam	B.P. 321, Agadir.
	B. — *Travaux publics et bâtiments.*	
Agadir.	M. Lemairie François Louis	Extension X, Agadir, T. 42-12.
	Conserverie	
Agadir.	M. Bouloualeb Brahim	Hay Sinai, secteur A, n° 11, Agadir.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Agadir.	MM. Cousin Rolland	Villa Langlois, rue Amper, Agadir, T. 26-93.
id.	Lonnait Lhousseine	18, rue Guay-Lussac, Talbordj, Agadir, T. 27-28.
id.	El Ouazzani Ahmed Kamal	Résidence Santa-Barbara, phosphates Boucraâ, Laâyoune.
id.	Rais Lhoucine	Douar Aït-Daoud, annexe Biougra.
	B. — *Carrosserie.*	
Agadir.	MM. Mayez Michel Hayer	5, rue Mokhtar Soussi, Agadir, T. 234-72.
id.	Chennaoui Mohamed	Rue de l'Entraide-Nationale, Talborjt, Agadir, T. 208-93.
	Géométrie et topographie.	
Agadir.	MM. Du Pasquier Vincent	Ancien boulevard Steeg, Agadir, T. 20-92.
id.	Richard Georges Gilles	8, rue de Dakar, Agadir, T. 29-47.
	Comptabilité.	
Agadir.	MM. Akrim El Mustapha	L'établissement régional d'aménagement et de construction, boulevard Moulay-Abdellah, Agadir.
id.	Karkouri Abdelouaheb	4, boulevard de Genève, Agadir, T. 228-07.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine générale.*	
Agadir.	MM. Mofrej Ahmed	(Médecine générale), rue El-Hammam-Id-Zerkri, n° 25, Tiznit.
id.	Bassières Xavier	(Ophtalmologiste), hôpital Hassan-II, Agadir, T. 223-92.
id.	Bonnit Saïd	Rue S, n° 14, cité Industrielle, B.P. 116, Agadir.
id.	Ed-Dayab Mohamed	(Médecine générale), 6 *bis*, avenue de Paris, Agadir.
	B. — *Vétérinaire.*	
Agadir.	M. Nouri Lahoucine	7, passage de Bagdad, Agadir.

bomaroc.com

–Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL d'Agadir	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Électricité.	
Agadir.	M. Belemkeddem Thami	Directeur de l'Office nationale de l'électricité, Agadir.
	Mécanique générale.	
Agadir.	M. Rais Lhoucine	Douar Aït-Daoud, annexe Biougra.

*
* *

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Agadir, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL d'Agadir	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Agadir.	M. Benabdellali Ahmed	36, rue de Fès, bloc 4, Agadir, T. 20-13.

*
* *

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Oujda, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL d'Oujda	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Oujda.	M. Derfoufi Mohamed	(Entreprise), 18, route de Sidi-Belghit, Oujda.
	Affaires immobilières.	
Oujda.	MM. Bentahila Mohamed	12, boulevard Mohammed-V, Oujda, T. 48-63.
id.	El Ayachi Mohamed	5, rue Anoual, Oujda.
id.	El Khalki Omar	Avenue El-Andalous, n° 52, Nador.
id.	El Handouz Miloud	17, avenue Hassan-II, Berkane.
id.	Bendimya Abdeslam	Boulevard Mohamed-Derfoufi, Oujda, T. 28-62.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Oujda.	MM. Delbreil Jean Louis	Immeuble Aviation, 10, rue Salah-Eddine, Oujda, T. 40-59.
id.	Mustacchia Nicolas	9, boulevard Allal-ben-Abdellah, Oujda, T. 36-31 et 33-36.
id.	Shoul Benaïssa ben Ahmed	1, boulevard Driss-El-Akbar, Oujda, T. 32-26.
id.	Berreiro Antoine	10, rue Om-Lbanine, Oujda, T. 51-57.
id.	Yanouri Ali	Route de Tanger, n° 18, Berkane.
id.	Bellaouchi Morad	Rue Hassan-Loukili, n° 15, Oujda.
id.	Sbili Yahia	7, boulevard Palestine, Oujda.
	B. — *Carrosserie.*	
Oujda.	MM. Saâd Lahcen ben Ahmed	Centre Zeghanghanne, Nador.
id.	Rachdi Abdelkhalek	10, rue Om-Lbanine, Oujda, T. 51-57.
id.	Ayad Hommad	35, boulevard Omar-Rifi, Oujda.
	Comptabilité.	
Oujda.	MM. Sabouni Lahbib	22, route de Rivet, Oujda.
id.	Zohir Mohamed	Rue Belgrade, n° 4, hay Tolba, Oujda.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL d'Oujda	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Médecine générale.	
Oujda.	MM. Carlos Tajado Bovricol	21, rue Lakhdar-Ghilane, Oujda.
id.	Lyacoubi Mohamed	14, boulevard Derfoufi, Oujda.
id.	Serghini Abderrazak	1, rue El-Mokhtar-Jazoulit, Oujda, T. 20-41.
	Topographie.	
Oujda.	MM. Guemmi Mohamed	1, rue El-Morabitine, immeuble Mekkaoui, Oujda.
id.	Saâdi Bouchta	Immeuble des Habous, B.P. 211, boulevard Maghreb-Arabi, Oujda.
id.	Hanouta Driss	4, rue Abderrahman-El-Bakai, Oujda.
	Agriculture.	
Oujda.	M. El Mir El Houcine	25, boulevard El-Bakkai-Lahbil, Berkane.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Oujda, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL d'Oujda	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Oujda.	MM. Bencheikh M'Hamed	48, boulevard Derfoufi, Oujda, T. 34-30.
id.	Mohamed Chouhou	65, avenue de Tanger, Nador.
id.	Ben Mansour Abdelghali	Boulevard Driss-ben-Bouchaïb, n° 23, Oujda.
id.	Melhaoui Mohamed	Route Omar-Slaoui, n° 26, Oujda.
id.	Chater Mohamed	B.P. 149, Berkane.
	Espagnol.	
Oujda.	M. Chouhou Mohamed Radi	65, avenue de Tanger, Nador.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Beni-Mellal, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Beni-Mellal	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Beni-Mellal.	MM. Fennich Mohamed	Quartier Administratif, villa Taoutik, Beni-Mellal, T. 23-92.
id.	Nouri Bouazza	103, boulevard Moulay-Youssef, Khouribga.
	Professions médicales.	
Beni-Mellal.	MM. Taoufiki Mohamed	(*Médecine générale*), clinique O.C.P. Khouribga.
id.	Aslaf Bouchta	Boulevard de Marrakech, n° 67, Beni-Mellal, T. 28-75.
id.	Naciri Abdelkader	Boulevard Mohammed-V, hay Si-Salem, Beni-Mellal, T. 25-06.
	Affaires agricoles.	
Beni-Mellal.	MM. Assaid Khalifa	175, rue n° 2, quartier Moderne, Beni-Mellal.
id.	Channory Mohamed	34, Arset-El-Bacha, bloc 2, Beni-Mellal.
	Mécanique générale.	
Beni-Mellal.	M. Mellal Mohamed	Rue Jbel-Seghrou, n° 1, Khouribga.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Settat, pour l'année 1981, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 20 hija 1400 (30 octobre 1980).

COUR D'APPEL de Settat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Settat.	M. Rajah Mohamed Alami	69 *bis*, rue Cadi-Ayad, Settat.
	Carrosserie.	
Settat.	M. Amari Driss	Avenue Mohammed-V, Berrechid, T. 20.
	Professions médicales.	
Settat.	M. Rahal Abdelkrim	Médecine générale), place Mohammed-V, Settat, T. 32-31.

IMPRIMERIE OFFICIELLE — RABAT

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.